



Textes adoptés

Université de Provence - Site Saint Charles, Amphi Marion
3, Place Victor Hugo
Marseille (3^{ème} ardt)



Sommaire

RAPPORT MORAL 2009-2012 CONFEDERATION DU PLANNING FAMILIAL.....	3
« FAIRE ET IMAGINER DEMAIN » TEXTE DE POSITIONNEMENT.....	11
PLAN STRATEGIQUE, PARTIE 1 LES PRIORITES.....	18
PLAN STRATEGIQUE, PARTIE 2 LES THEMATIQUES.....	23
MODIFICATIONS STATUTAIRES	38
MANDAT DU CONGRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA LAÏCITE (PROPOSE PAR AD 24)	50
MANDAT DU CONGRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA PLACE DES FEDERATIONS REGIONALES DANS LE MOUVEMENT (PROPOSE PAR FEDERATION REGIONALE PAYS DE LA LOIRE – AD 44/85/72/49)	51
MOTION D'ACTUALITE « DEFENDONS LE DROIT A LA SANTE !»	52
MOTION D'ACTUALITE « EGALITE DES DROITS POUR TOUTES ET TOUS »	53
TEXTE DE CLOTURE DU CONGRES	54



Rapport moral 2009-2012 Confédération du Planning Familial

Adopté par le Congrès 2012

Le Conseil d'Administration Confédéral et son exécutif qu'est le bureau, ont la responsabilité de mettre en œuvre les orientations du Congrès définies dans la motion d'orientation générale et dans les motions spécifiques.

Ce rapport moral est l'occasion de faire le point sur la mise en application de ces orientations ces trois dernières années, sur les évolutions que nous avons été amenés à proposer et sur les leçons que nous en avons tirées pour la suite de nos actions. Le texte d'orientation politique et le plan stratégique proposés pour ce congrès ont été conçus sur la base de cette analyse.

Rappel des principales orientations du Congrès 2009

Le Planning Familial lors de son congrès 2009 a fait l'analyse du désinvestissement de l'Etat et de l'impact négatif de la précarisation d'une large partie de la population, soulignant l'importance de défendre nos valeurs, notre projet de société et de développer les actions pour la déconstruction des rapports sociaux de sexe. Il s'est alors défini comme un « contre-pouvoir » qui doit être davantage proactif.

Il a placé au cœur de ses priorités le droit à l'accès à l'information, à l'accueil et à l'écoute, suite à la remise en cause du financement des EICCF qui a pu être contrée grâce à la mobilisation citoyenne.

Pour transformer la société, il a proposé de lutter pour l'obtention de nouveaux droits et l'application de ceux déjà conquis et, en particulier, les droits des femmes à disposer de leur corps (avortement, contraception), loi contre les violences faites aux femmes tout en s'impliquant dans de nouveaux combats comme « femmes et sida » et lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie.

Le Congrès a rappelé au Mouvement l'importance de traduire dans ses pratiques et dans ses relations avec les personnes qu'il rencontre sur le terrain, son positionnement d'Education populaire et son ambition de développer l'engagement et la participation la plus large à son projet.

Dans le contexte de retour du religieux et de l'ordre moral, il a réaffirmé que la laïcité et la mixité sont indispensables aux droits des femmes mais que devait être défendue une laïcité garante de liberté. Pour ce faire et dans ce contexte difficile, Le Planning Familial a besoin, pour mener ces luttes, d'un partenariat fort et de tisser des solidarités au-delà des seuls mouvements féministes tout en développant la communication sur ses actions et ses positionnements, en interpellant les politiques.

La solidarité internationale et l'engagement sur le terrain international étaient parties prenantes de notre projet politique nous devons poursuivre nos interventions dans un contexte mondialisé.

Le congrès de 2009 a réaffirmé, dans une période difficile, l'enjeu majeur comme la nécessité d'un renforcement du Mouvement. Il a ainsi proposé de développer les campagnes d'adhésion, le travail en réseau, la communication et la place et la formation des adhérentEs pour enrichir et renouveler notre Mouvement, avec une attention particulière en direction des jeunes. La formation devait également jouer un rôle central de construction de notre bien commun.

Voilà résumé en quelques lignes, les orientations centrales du dernier congrès. Comment avons-nous pu, su mettre en œuvre ces orientations ? Quelles nouvelles perspectives ont émergé de notre mobilisation à tous les niveaux ?



2009 - 2012 : un contexte particulièrement difficile sur le plan politique et social

Ces 3 dernières années du « règne » de Nicolas Sarkozy ont été marquées par une politique anti sociale particulièrement dure ; la crise servant de prétexte aux remises en cause des droits sociaux et au démantèlement des services publics.

Mais ce qui caractérise tout particulièrement cette période, c'est la culture de la peur, de la méfiance de l'autre, l'installation d'une xénophobie et d'un racisme d'Etat avec un renforcement du nationalisme étriqué, du rejet des étrangers/ères et le rapprochement de pans entiers de l'UMP avec le Front National.

L'abandon des principes de solidarité et la « préférence aux riches » ont fragilisé la société et renforcé la précarité d'une partie importante de la population et particulièrement des femmes

Cette tendance est malheureusement à l'œuvre dans d'autres pays européens. Elle est un sujet de préoccupation pour toutes celles et ceux qui condamnent les discriminations et sont attachés à la démocratie comme à la justice sociale.

Les valeurs et les thèmes que nous portons, en tant que Mouvement féministe et d'éducation populaire, n'étaient pas, loin s'en faut, des priorités de ce gouvernement : droit des femmes, lutte contre les violences de genre et contre les discriminations, éducation à l'égalité femmes hommes ont été délaissés.

La santé comme l'Ecole ont fait les frais de ces orientations libérales : la loi HPST prônée pour lutter contre les inégalités de santé et de territoire et renforcer la prévention - parent pauvre de la santé dans notre pays- a concrètement eu les effets inverses. Les politiques menées par les responsables des ARS dictées par Bercy, sous prétexte de « mutualisation des moyens » et de rentabilisation des hôpitaux, ont eu comme effet les fermetures d'établissement de proximité, la diminution des personnels soignants, les baisses de financement en particulier pour les associations de proximité.

La prise en compte dans les programmes régionaux de santé publique de l'accès à l'information et à l'éducation à la sexualité, à la contraception et à l'avortement s'est faite de façon très inégale. Le tout dans un contexte marqué par la mobilisation des courants réactionnaires familialistes qui, soutenus par les extrémistes religieux, n'ont eu de cesse de s'opposer au droit à l'avortement et à l'éducation sexualisée.

Le changement de gouvernement qui s'est produit au cours de l'année de 2012, a été un moment important de cette période mais il est vécu comme un soulagement lié à la fin du « sarkozysme » plus que l'aube d'une « nouvelle ère ».

Les conditions économiques dans lesquelles le Parti Socialiste et ses alliés d'Europe Ecologie Les Verts ont pris le pouvoir sont mises en avant dans chacun des discours pour expliquer les limites du changement. Si la création d'un Ministère des Droits des Femmes ne peut que réjouir un mouvement féministe qui l'avait inscrit dans ses revendications aux candidatEs, nous savons pertinemment que seule la mobilisation permettra de faire avancer nos propositions. Les revendications portées par notre Mouvement sont certes écoutées par nos interlocutrices et interlocuteurs actuels mais il faudra une volonté politique forte pour traduire dans les faits les engagements de François Hollande sur nos thématiques (remboursement de l'avortement à 100%, accès gratuit et anonyme de tous les jeunes à l'information et à la contraception, application de la loi de 2001 sur l'éducation à la sexualité, garantie d'une offre de soins de proximité ...).

Du « pain sur la planche » donc pour défendre notre vision de la société et les droits pour lesquels nous nous battons depuis tant d'années même si le contexte a changé !

Face à ce contexte difficile, nous avons développé notre action « en résistance »

Le Planning comme beaucoup de ses partenaires a tenté de maintenir les acquis, de faire entendre une autre voix et nous avons eu beaucoup de difficultés à nous projeter pour exiger la conquête de nouveaux droits.



Dans la lutte pour l'application du protocole de financement des EICCF, nous avons dû chaque année nous mobiliser pour rappeler à l'ordre ministères et administrations pour le respect des engagements pris et le versement effectif des sommes promises. Mais nous n'avons pu imposer que cette mission essentielle qui garantit le droit de toutes et tous à l'information, à l'accueil et à l'écoute soit réellement assurée dans un cadre financier moins ridicule que les 8 euros prévus avec des conventions garantissant une pérennité des actions.

Faire appliquer la loi de 2001 dans toute ses dimensions (accès à l'avortement sur tout le territoire dans les conditions prévues par la loi, accès à la contraception et organisation dans les établissements scolaires des heures d'éducation à la sexualité) a été une des actions centrale de notre Mouvement pendant ces trois ans sous des formes diverses et variées : manifestation, interventions dans des colloques, campagne de cartes postales, journées portes-ouvertes, recours juridiques... Le bilan est malheureusement bien mitigé !

Le remboursement de l'avortement, la gratuité de la contraception pour les 15 25 ans n'ont pas avancés. La signature d'une convention avec l'Education Nationale est en attente depuis novembre 2010 et l'objectif de 3 séances par an et par niveau scolaire est loin d'être atteint.

Membre de l'Observatoire de la santé des étrangers (ODSE), nous avons rencontré des échecs répétés pour la défense des droits des étrangers qui ont connu des reculs importants : AME, droits de séjour pour soins, sortie de l'avortement du panier AME, droits d'entrée. « La modification de loi notamment en incorporant la notion de «traitement accessible sur son territoire » a dégradé la situation des droits des étrangers/ères malades.

Toutefois dans cette description si négative, nous pouvons noter la relative progression de **l'acceptation sociale de l'homosexualité et de l'homoparentalité**, malgré les pressions des tenants de l'ordre moral. Les enquêtes d'opinions en témoignent, la société a avancé sur ces questions. Les enquêtes approfondies sur l'acceptation de l'homosexualité restent peu fournies et les actes de violences se poursuivent.

Si le PF a avancé sur cette thématique, il reste conscient que l'évolution constatée demande encore une mobilisation dans nos discours, nos pratiques, nos partenariats et contribuer à visibiliser les lesbiennes et leurs revendications.

Le mouvement a été impliqué dans le mouvement des retraites pour porter la parole des femmes par notre présence dans les collectifs, par la réalisation de tract et par notre présence lors des mobilisations.

Mais malgré ce contexte peu favorable, notre réflexion et la construction de notre projet avancent

Privilégier une approche « sexualité » et droits sexuels

Si nous sommes « descenduEs » dans la rue et avons manifesté avec nos partenaires pour exiger l'accès à des structures diversifiées et le choix de la méthode d'IVG, nous sommes aussi régulièrement intervenuEs au plan national et international pour améliorer l'acceptation sociale de l'avortement et lutter contre la culpabilisation des femmes qui y ont recours (participation à des débats, articles dans la presse...).

Mais des mouvements contradictoires sont à l'œuvre sur cette question. La nécessité du droit à l'avortement et, plus largement, la reconnaissance des droits sexuels sont de plus en plus portées par des instances et par des associations internationales (campagnes pour lutter contre les conséquences négatives pour les femmes, des avortements clandestins pour l'accès à la planification). Dans le même temps, les conférences internationales excluent les droits sexuels de leurs recommandations sous la pression des extrémismes religieux de tous bords, RIO + 20 en est le dernier exemple.

Le Planning a, avec la CADAC et l'ANCIC, élaboré des propositions pour les centres d'IVG que nous voudrions. Nous avons défendu, à travers les programmes nationaux soutenus par la DGS une approche de réduction des risques sexuels qui s'appuie sur les compétences des personnes pour faire leurs choix rompant avec une prévention hygiéniste et moralisatrice.



Nous avons développé sur l'accès à la contraception un vrai projet qui exige à la fois l'accessibilité financière et géographique. Pour avancer sur ce terrain, la mise en réseau des acteurs et l'élaboration d'une culture commune sont des objectifs prioritaires, sans oublier bien sûr la gratuité pour les 15-25 ans. Grâce aux programmes soutenus par l'INPES et par la DGS, la dynamique avance sur le terrain.

S'appuyer sur la grille des analyses de genre

L'École est un lieu de vie qui vise l'acquisition des savoirs, des savoir-être et apprentissages de la vie collective contribuant ainsi à la construction des adultes de la société de demain. Le Planning Familial s'est ainsi opposé à la volonté des députés UMP qui, réduisant le concept de genre à une idéologie, faisaient un amalgame entre identité sexuelle et orientation sexuelle et présentaient encore l'homosexualité comme un péril pour la société.

Outre une prise de position publique, Le Planning Familial a, en partenariat avec les CEMEA, la Ligue de l'Enseignement, la Fédération Léo Lagrange et la LDH, lancé un appel contre la remise en cause de l'école laïque.

Le Planning impliqué dans la lutte contre les violences

Si il a participé à la grande cause nationale 2010 contre les violences dès 2009, le bilan qu'il en tire est plus que mitigé : beaucoup d'effets d'annonces officielles mais aucun moyen n'a été donné aux associations pour maintenir un accueil et un hébergement de qualité pour les femmes victimes de violences, le travail avec les auteurs reste anecdotique, la prévention est inexistante et les prévisions de formations en direction des magistrats et des policiers ont fondu comme « neige au soleil ».

Si la loi de juillet 2010 a représenté une avancée, elle n'a pas l'approche globale de la loi cadre espagnole avec en particulier l'intégration de la prévention. Il faut donc aller plus loin. La question du viol est au cœur de toutes les formes de violences de genre. La prise en charge des femmes victimes de viols et de viols par inceste reste très insuffisante. Le Planning poursuit sa démarche d'éducation populaire et travaille avec les personnes pour qu'elles puissent se reconstruire et se réapproprier leur vie (accueil individuel, soutien au dépôt de plaintes, groupes de paroles).

Connu pour ses interventions dans le champ de la prévention des violences avec une approche « éducation à l'égalité », Le Planning a développé son expertise dans la prévention et la lutte contre les mariages forcés. Il est un acteur important dans la construction des réseaux de proximité pour répondre aux besoins des femmes et des hommes confrontés à ces situations. Il a déjà organisé plusieurs rencontres en région. Ce travail de mobilisation devrait se poursuivre. Car si l'on peut noter un impact positif du travail de prévention, l'offre d'accueil et d'hébergement des jeunes filles victimes ou menacées d'un mariage forcé n'est pas à la hauteur des besoins.

Le Planning au côté des femmes vivant avec le VIH

Membre fondateur du collectif inter-associatif « femmes et VIH » depuis 2003, le Planning s'implique largement dans les rencontres organisées au niveau national ou régional. Le programme soutenu par l'INPES a permis depuis 3 ans d'augmenter le nombre d'associations départementales impliquées et l'élaboration d'un module pour les formations sur ce thème devrait favoriser l'appropriation de cette lutte par l'ensemble du mouvement. Apportant une vision genrée de l'épidémie, le Planning apporte son approche singulière et questionne l'invisibilité des femmes dans l'épidémie. Il s'implique au sein des COREVIH pour faire avancer la prise en compte de la dimension « Femmes et VIH » et la lutte contre la discrimination des personnes vivant avec le VIH.

Le Planning, le handicap et la sexualité

Le Planning Familial s'est vu décerner en 2011, l'un des 6 prix nationaux récompensant des expériences innovantes pour son programme « Handicap et alors ».



C'est la reconnaissance de l'expertise du Planning Familial dans le champ handicap et sexualité, après de longues années d'interventions sur le terrain.

Bioéthique et sujets de société

Le Planning s'est mobilisé pour la défense de l'accouchement sous X, pour le droit à l'adoption et à l'AMP des couples de même sexe, mais contre la GPA. Il a participé à des débats, a produit des documents de réflexion en rappelant l'importance de la parentalité sociale, la nécessité de prendre en compte la multiplicité des formes de famille sans hiérarchie ni normativité

S'appuyant sur son engagement féministe et d'éducation populaire, Le Planning a construit sur la prostitution une approche respectueuse des personnes qui se démarque d'un positionnement idéologique enfermant. Les attaques répétées de nos partenaires démontrent, s'il en est, que le débat d'idées reste difficile au sein du mouvement féministe dans une société où la conception binaire du *si tu n'es pas avec moi, tu es contre moi* est vivace. L'implication sur le terrain auprès des personnes en situation de prostitution que Le Planning a commencé à développer devrait permettre d'enrichir notre réflexion.

Le Planning a renforcé et diversifié ses partenariats

Il a poursuivi ses liens avec les associations féministes historiques comme le CNDF ou la Marche Mondiale des Femmes. Il a également participé à l'aventure des Féministes en Mouvement dans un esprit d'ouverture et de construction du rapport de force indispensable pour faire avancer les droits des femmes et l'égalité femmes hommes.

Il a aussi, dans le cadre de la mobilisation pour les élections présidentielles, noué des partenariats avec des associations qui luttent dans le champ des discriminations, pour élaborer ensemble le Pacte pour l'égalité et la diversité ; contre les politiques anti-associatives ou pour la reconnaissance de la jeunesse (ex du Bing Bang jeunesse)

Ces trois dernières années, Le Planning a été sollicité pour intervenir dans de nombreux colloques, rencontres, mobilisations avec une grande diversité de sollicitations : syndicats (CGT, CFDT), mutuelles (LMDE, MGEN, MACIF). Des conventions ont été nouées dans l'objectif que nos combats soient relayés largement.

Il a aussi construit des partenariats réguliers avec des collectifs comme le CAPE (Collectif des associations partenaires de l'Ecole) ou ponctuels comme le pacte Citoyen avec la LDH et a renforcé ses liens avec les associations d'éducation populaire, il siège ainsi depuis février 2012 en qualité membre associé au CA de la Ligue de l'Enseignement.

Un engagement international renouvelé

Débuté en 2003, le programme international RRS Afrique-Océan Indien menée avec des associations partenaires du Cameroun, Burkina Faso et Madagascar est entré dans une nouvelle phase en 2011 en développant, à la demande des partenaires, la prise en compte des questions de genre et en travaillant sur l'intégration des hommes tout en construisant des stratégies d'accès pour une meilleure santé sexuelle. Le premier cycle s'est conclu par un temps public de retour d'expériences et la publication d'une brochure *ad hoc* contribuant à renforcer le positionnement du Planning Familial comme un acteur de solidarité à l'échelle internationale qui intègre dans son approche l'association développement / droits des femmes.

Il a développé les partenariats (Commission « genre et santé » de Coordination Sud, Plateforme ELSA) mais également, renforcé son intervention de plaidoyer et de mobilisation institutionnelle pour sensibiliser aux enjeux sur les droits sexuels les parlementaires nationaux, européens ou siégeant à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Co-organisation voyages d'études en Afrique, Conférence internationale des parlementaires à l'Assemblée Nationale lors du G8, groupe d'études parlementaires populations et développement...) et auprès du Ministère de Affaires étrangères (Commission ONU sur les enjeux Droits des femmes et enjeux Populations et développement, préparation des grands RDV tels que Rio +20...).



Ces actions ont été complétées par la participation du Planning à des réunions internationales (EuroNGO's, Marche Mondiale, Plusieurs conférences sur le Sida, RIFS (rencontres internationales femmes et santé), AWID (association pour les droits des femmes et le développement).

Lors des révolutions dans les pays arabes, il a participé activement aux actions de solidarité organisées sur le territoire français au niveau local et national et a adressé des messages de soutien en direction des associations de femmes impliquées dans les luttes au proche orient, au moyen orient mais aussi sur d'autres territoires comme l'Afghanistan.

Le Planning interpelle les politiques et les institutions

Le Planning a développé tout au long de ces trois années des liens réguliers avec des parlementaires : notre mouvement est un observateur des besoins sociaux qui émergent dans notre champ d'intervention. Il a la responsabilité de les porter à la connaissance des politiques. C'est sur la base de notre pratique que nous analysons les enjeux sociaux et élaborons nos interpellations d'où l'importance des remontées des AD au national. A l'occasion des élections présidentielles, nous avons interpellé les candidatEs, les avons rencontréEs pour les sensibiliser sur les enjeux de société portés par Le Planning. Chaque fois que nécessaire, des rencontres ont été sollicitées avec les ministères pour porter nos revendications.

Développer la communication du Mouvement

Le Planning Familial a renforcé sa visibilité avec la création d'une nouvelle identité visuelle (logos, charte graphique...) même si celle-ci a été diversement mise en œuvre. Une réflexion a été menée pour améliorer la cohérence de la production des documents via notamment la mise en place de collections (Guides pour agir, Programmes, Dépliants, Les Actes...). Le site web a été repensé pour répondre aux nouveaux usages notamment pour le public jeune (FAQ, questions en ligne) tout en souhaitant accompagner les AD et fédérations régionales dans leur développement en proposant la création de leurs propres sites.

La plateforme a également prévu un extranet pour permettre une meilleure mutualisation et circulation des informations au sein du Mouvement. Une partie « actualités » sur le site, la création d'une page Facebook et d'un compte Twitter assurent aussi via ces réseaux sociaux la diffusion des prises de positions du Mouvement qui n'ont pas manqué. Ainsi communiqués de presse, déclarations, articles y compris relais d'initiatives des AD ou fédérations régionales, même si ce dernier point est à améliorer, ont pu trouver une audience plus large que la seule presse. Le Congrès 2009 avait prévu la création d'une campagne annuelle d'adhésion et de communication.

Si une action a pu être réalisée en 2010 sur les adhésions et la campagne pour le remboursement de tous les contraceptifs, le bilan démontre qu'une réflexion reste à mener quant à la dynamique, nonobstant le développement de fonds propres plus importants pour mener ces actions de visibilité.

Des réflexions à approfondir

Les discriminations croisées sont au cœur des problèmes de nos sociétés. Nous avons tenté au fil de l'actualité de répondre au mieux aux questions posées mais nous devons aller plus loin.

Le contexte et les dévoiements dont a été l'objet la laïcité doivent nous inciter à travailler avec d'autres à l'élaboration d'une laïcité d'aujourd'hui. Cette réflexion a été amorcée mais elle doit être poursuivie. »

Le réseau « Planning Familial » : où en sommes-nous ?

Fonctionnement des instances de gouvernance

Au cours de ce mandat, le bureau a eu comme objectif de donner au CA les outils pour jouer son rôle politique : dossiers préparatoires, temps de coformation en CA sur des thématiques (place de l'administratrice/teur et rôle des instances, site internet, construction des stages objectifs et fonctionnements).



La composition actuelle du CA permet une bonne représentation des AD et régions qui ont des réalités de terrain et points de vue différents mais rend difficile la construction d'une instance politique nationale. Le nombre important de participantEs, le turn-over et l'insuffisance de préparation du CA par les AD sont des difficultés pour le suivi des dossiers et la construction d'une stratégie. Or le CA est l'instance politique décisionnelle. C'est donc un sujet important de réflexion pour l'avenir. Sur l'animation du CA, il aurait aimé donner une place plus importante à des administratrices /teurs, c'est un projet sur lequel devra avancer le prochain bureau.

Le bureau en tant qu'instance de pilotage a renforcé sa capacité à travailler collectivement par des temps d'élaboration sur la définition des priorités lors de séminaires deux fois par an, et par une répartition des dossiers et de la présence dans les instances de représentation entre les membres du bureau. Il a ainsi permis à chacunE de trouver une place assurant ainsi relais et transmission.

Reste à mieux définir la feuille de route des commissions, pour qu'elles puissent être de véritables lieux d'élaboration et de propositions en lien avec le bureau et le CA. Le plan stratégique y contribuera.

De bonnes nouvelles ...

Création ou renaissance de 6 nouvelles AD (AD 28, AD 77, AD 81, AD 85, AD 87) en particulier dans les DOM (Mayotte) et développement de la vie des fédérations régionales. A noter, le développement du partenariat avec l'AMIOF (Martinique) et Maternité Consciente (Guadeloupe)

La réalisation d'un audit de la confédération a permis d'interroger le fonctionnement de l'équipe confédérale et de clarifier les places respectives pour une meilleure implication de l'équipe dans le projet associatif et la vie du Mouvement

Nous avons reçu l'accréditation de l'IPPF (cycle 2) avec leurs félicitations

... Et de moins bonnes

Des situations de crise dans plusieurs AD que nous avons eues à gérer au niveau confédéral traduisent des difficultés de fonctionnement et doivent amener la confédération à renforcer les liens avec les associations départementales et les fédérations régionales pour mieux appréhender leurs difficultés et leurs besoins, et proposer en regard un soutien et un accompagnement.

Les atteintes à la vie associative -en particulier les contraintes liées au financement des actions et la fin des subventions de fonctionnement ont fragilisé les associations départementales et les fédérations régionales. Ce contexte induit une course aux financements des actions, préjudiciable à la vie associative, et au rôle de mobilisateur social des associations. Elles sont ainsi tout à la fois privé du temps et des moyens nécessaires pour penser et organiser les espaces de mutualisation, de formation politique de ses adhérentEs et militantEs ainsi que son implication dans la vie politique nationale du Mouvement.

L'Université d'été 2011 sur le militantisme avait pour objectif d'apporter des éléments de réponse mais son impact actuel dans la vie du Mouvement est difficile à évaluer aujourd'hui. Nous devons ensemble poursuivre cette réflexion pour développer le sentiment d'appartenance au réseau, la place de chaque structure et la place de chacune et de chacun dans le Mouvement.

En guise de conclusion

Pendant ces trois années, la Confédération a réagi sans relâche à l'actualité, s'est mobilisée pour la défense des droits mais s'est aussi questionnée sur le féminisme, la laïcité, les discriminations dans un souci d'adapter ses actions et ses projets aux réalités du moment. Nous avons pris le parti d'écrire et de diffuser nos points de vue, de les confronter et d'accepter le débat dans un souci de faire partager nos analyses à d'autres acteurs de la transformation sociale.

Le congrès qui s'ouvre est pour notre Mouvement un moment important. Il doit nous permettre de définir les priorités que nous souhaitons mettre en oeuvre pour les 3 prochaines années.



Des engagements clairs ont d'ores et déjà été pris en faveur de l'égalité F/H, du rétablissement des droits sociaux, des droits des femmes et des hommes en matière de sexualité, d'accès à l'éducation, d'accès aux soins et de lutte contre les discriminations.

Dans un contexte de baisse généralisée de moyens, la mobilisation reste de mise pour que ces engagements soient effectivement mis en oeuvre et qu'ils ne passent pas à la trappe des économies à réaliser !

Nous nous battons pour que nos associations aient les moyens d'une présence et d'une action pérenne sur tous les territoires et poursuivrons avec nos partenaires et les personnes que nous recevons la co-construction du projet de société égalitaire, solidaire et laïque que nous voulons. Nous construirons ce réseau fort et solidaire nécessaire pour mener à bien ce projet.



« Faire et Imaginer demain » Texte de positionnement

Adopté et amendé par le Congrès 2012

Enthousiasme, créativité mais aussi lucidité et détermination : c'est dans cet état d'esprit que Le Planning Familial, mouvement féministe et d'éducation populaire, va, à l'occasion de son 28^e congrès, réfléchir, débattre, proposer pour « faire et imaginer demain ».

Et les enjeux sont importants car la situation 40 ans après le mouvement des femmes des années 70 n'est pas aujourd'hui, à la hauteur de nos espérances et de nos luttes et connaît même, dans cette dernière période, des reculs inquiétants !

Si l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans notre Constitution, elle n'en est pas pour autant devenue réalité, malgré des avancées importantes pour les droits des femmes.

Les 50 dernières années ont vu de réelles transformations pour les femmes : légalisation de la contraception et de l'avortement, accroissement du taux d'activité, évolution dans les rapports au sein du couple, lois sur la parité, sur l'égalité professionnelle, et plus récemment, lois condamnant les violences faites aux femmes et les violences au sein du couple.

Ces changements peuvent donner l'illusion d'une égalité acquise, mais nous sommes encore loin du vote des lois à leur mise en application et, au-delà des droits spécifiques, à la prise en compte de la situation particulière des femmes et de la question du genre dans l'organisation de la société et dans l'élaboration des politiques publiques. À chaque fois qu'elles ne sont pas prises en compte, c'est l'inégalité qui reste prioritaire, la réforme des retraites en est un bon exemple. Le Ministère des Droits des Femmes doit impulser cette prise en compte dans toutes les politiques publiques et de façon transversale à travers les différents ministères. Pour notre part, nous y veillerons.

Au premier rang des inégalités professionnelles, la question du salaire reste centrale.

Depuis la loi Roudy en 1982 le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes revient sur le devant de la scène à échéances régulières : les accords et textes de loi se succèdent, incitatifs ou plus volontaristes, mais le constat des inégalités persiste – par exemple, la parité parentale n'existe pas : 6% des hommes mais 40% des femmes vivent un changement professionnel à l'arrivée d'un enfant, ce qui explique bien des éléments de l'inégalité professionnelle !

En France, comme dans tous les pays du monde, les femmes sont moins bien payées, plus nombreuses à subir la précarité sociale. La France occupe le 127^e rang pour l'inégalité salariale (à poste identique les femmes gagnent environ 27% de moins que les hommes, la moyenne européenne est à 18%) : pas de quoi pavoiser !

Chômeuses, travailleuses pauvres, retraitées, mères célibataires, elles sont bien plus nombreuses que les hommes à vivre sous le seuil de pauvreté et à souffrir d'une difficulté croissante d'accès aux soins. Et comme dans la plupart des pays du monde (doit-on y voir un lien ?), elles sont toujours minoritaires dans les lieux de décisions économiques, politiques, sportifs ou culturels, exclues de fait du pouvoir de décision.

Si la création d'un ministère des droits des femmes et la parité au gouvernement sont des signes positifs, nous sommes encore loin du compte !

Ces dernières années ont été marquées par un recul de l'accès aux droits conquis ou des évolutions sociétales : accès inégal à la contraception et à l'avortement en fonction du territoire où l'on vit ou des ressources dont on dispose, peu de changements dans la répartition du travail domestique et éducatif entre femme et homme (les femmes assument encore la majorité des tâches familiales telles que la garde des enfants, le soin aux parents âgés...). On constate un service public de la petite enfance encore insuffisant avec un désintérêt des politiques pour le développement des structures d'accueil nécessaires et une



accélération de la privatisation de la santé et des restructurations hospitalières notamment des CIVG et petites maternités

La dégradation des droits sociaux et des services publics pénalise particulièrement les femmes : 1 salariée sur 3 travaille à temps partiel et, souvent, notamment les moins diplômées, de façon contrainte avec un impact négatif sur le salaire et la retraite. Mais outre les conséquences sur l'autonomie financière, ce temps partiel imposé permet de maintenir l'inégal partage des charges familiales entre les femmes et les hommes, ce qui reste un frein majeur à leur propre promotion : double victoire du patronat et du patriarcat !

Quant aux femmes migrantes, elles vivent en plus des discriminations déjà évoquées, des situations de dépendance spécifique : la séparation d'avec le conjoint peut entraîner la perte du droit au séjour et, en cas de violences conjugales, l'obtention d'un titre de séjour, conquise par la mobilisation des femmes et inscrite dans la loi de 2010, reste très difficile à faire appliquer. La dernière réforme de l'AME d'urgence a sorti l'avortement du panier de soins, aggravant ainsi les discriminations à leur encontre !

Or l'autonomie financière est un facteur déterminant de libération des femmes : la précarité et la dépendance jouent comme facteur limitant, faisant des luttes sociales une composante essentielle de la lutte pour l'émancipation des femmes.

Les freins à la réalisation d'une société égalitaire ne sont pas qu'économiques !

Nous assistons à une « moralisation » de la société. Ces mêmes courants réactionnaires qui divisent la société, font des étrangers les boucs-émissaires et construisent leur projet de société sur la peur de l'autre, ont lancé une offensive au sein de l'école. Remettant en cause l'approche de genre, ils s'opposent à la promotion d'une éducation à la sexualité, outil de réflexion et d'échanges qui permet à la fois de questionner les rapports sociaux de sexes, de lutter contre les violences de genre et de construire l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils veulent imposer à la société entière leur vision de la famille traditionnelle comme seule et unique référence, niant ainsi la réalité et la légitimité des familles homoparentales.

Le droit des femmes à disposer de leur corps est au centre de leurs attaques : si l'avortement a fait une entrée fracassante dans la dernière campagne présidentielle à travers les propos infâmes de Marine Le Pen sur « les avortements de confort » ; depuis quelques années déjà la volonté de remettre en cause ce droit comme l'accès à la contraception (droit à l'information, accès pour toutes et tous quelle que soit sa situation, reconnaissance de la sexualité des jeunes...) confirment combien le contrôle de la sexualité et de la reproduction des femmes reste un outil de domination.

Cette attaque contre les droits en matière de sexualité se développe partout dans le monde.

Depuis quelques mois en Europe, de nombreux pays prennent des initiatives portant atteinte aux droits sexuels et plus particulièrement au droit à l'avortement (Suisse, Hongrie, Russie, Espagne...). La crise mondiale et ses plans d'austérité offrent un prétexte qui, sous couvert de dérisoires économies, permet de légitimer les discours des forces les plus conservatrices d'Europe. Les conférences internationales, elles aussi marquent le pas sur la défense des droits des femmes, en matière de sexualité tout particulièrement : depuis la conférence de Pékin en 2005, chaque nouvelle conférence marque un recul. Lors de la dernière en date, Rio + 20, force est de constater le succès de l'alliance entre les intégrismes religieux, les droites radicales et les forces politiques conservatrices qui ont permis de sortir les droits sexuels de la déclaration finale alors qu'il s'agit d'un enjeu démocratique mondial majeur.

Car le cap des 7 milliards d'habitants sur Terre vient d'être franchi. 50% sont des jeunes de moins de 25 ans et parmi eux, 86% vivent dans des pays en développement. Une population jeune est un immense atout pour le changement démocratique et le développement, comme le « printemps arabe » nous l'a montré. Mais encore faudrait-il prendre en compte les besoins spécifiques de cette population. Or, les jeunes femmes et les filles souffrent de situations plus précaires (70% des jeunes non scolarisés sont des filles). Dans les pays en développement, où vivent plus de 600 millions de jeunes filles, une sur sept se marie avant 15 ans et de 15 à 50% d'entre elles deviennent mères avant 18 ans.

La place des filles à travers notamment l'éducation est un enjeu majeur du développement, à la fois en termes de droits fondamentaux (statut social, santé, éducation, accès à l'eau, agriculture etc.), d'efficacité des



politiques publiques et d'aide au développement. Améliorer leurs conditions de vie, c'est aussi améliorer celles de l'ensemble de la société au sein de laquelle elles vivent. D'où la nécessité de permettre un accès libre et gratuit aux services de planification familiale à toutes les filles et les femmes où qu'elles soient, dont la contraception et l'avortement en toute sécurité.

En Afrique sub-saharienne, 75% des nouvelles contaminations VIH chez les 15-24 ans concernent des filles, car l'épidémie de sida se nourrit des inégalités hommes / femmes et des violences à l'encontre des femmes (plus de 50% des malades dans le monde) : sans volonté politique forte de lutter contre ces violences, de promouvoir l'égalité, et de reconnaître les droits sexuels pour les femmes et les hommes, notamment pour les jeunes, l'épidémie continuera de s'étendre en touchant plus particulièrement les femmes.

Le Planning Familial au sein de l'IPPF et dans les programmes qu'il développe avec ses partenaires du Sud, agit pour faire avancer ces revendications. Il s'implique également au niveau institutionnel pour que la France joue un rôle plus actif sur la scène internationale dans la défense des droits des femmes, la lutte contre le sida et tout particulièrement contre la pénalisation de la transmission du sida, de l'homosexualité, de l'usage de drogue ou de la prostitution, qui concourent au développement de l'épidémie.

Mais pourquoi le droit des femmes de choisir fait-il encore si peur, la possibilité de dissocier procréation et sexualité reste-t-elle toujours aussi subversive ?

Ils remettent en cause la place et le rôle des femmes dans nos sociétés, l'idée qu'elles sont « programmées » pour la conjugalité et la maternité. Se réapproprier son corps à d'autres fins que la reproduction reste subversif, car la domination des femmes passe par la sexualité. Tout ce qui pourrait être perçu comme contestant cet ordre établi est rejeté. C'est le cas de l'homosexualité comme de ce droit donné aux femmes de choisir ou non d'être mère. D'où le discours culpabilisant sur l'avortement que Le Planning Familial est bien décidé à combattre, car les femmes doivent exercer leur choix sans pressions ni jugements. « *Ne me libérez pas, je m'en charge* » !

Nous assistons au développement d'idées qui avaient été fortement contestées dans les années 70, de différenciation des rôles en lien avec un retour au naturalisme et à « l'essence des choses » qui renforce le poids du biologique. La résurgence du discours sur la complémentarité « naturelle » de l'homme et de la femme légitime ainsi l'ordre social par l'ordre naturel. Les femmes sont entretenues dans l'idée que leur douceur les destine *naturellement* au service de l'homme et de la famille et parallèlement, les hommes sont confortés dans le sentiment que la femme leur est, tout aussi *naturellement*, due selon l'ordre des choses.

Assez de Mars et de Vénus, cet ordre des choses conduit à une situation de domination que nous refusons !

Lutter pour les droits et l'application de ces droits ne suffit pas : il faut changer les rôles sociaux qui sont au cœur de la construction de l'inégalité entre les femmes et les hommes !

Acter les inégalités et la réalité de la domination ne doit pas nous conduire à nous tromper d'ennemi, entérinant un essentialisme à combattre. Ce sont bien ces constructions sociales que nous combattons et non « les hommes en tant qu'individus sexués ». L'égalité se construit aussi dans la vie privée et il est donc indispensable de s'adresser aux femmes et aux hommes « on ne naît pas violent, on ne naît pas victime, on le devient ».

C'est un enjeu essentiel de lutter contre l'intériorisation des rôles et les assignations qu'elles engendrent autant pour les femmes que pour les hommes.

Assez d'élever les filles dès leur plus jeune âge avec un projet maternel et sacrificiel, assez d'élever les garçons dans le culte de la virilité !

Mais cela nécessite aussi de créer les conditions pour que le collectif réponde, en socialisant les besoins portés par les mères: l'enfant doit être l'affaire de la collectivité et, d'autre part, de faire respecter le choix de poursuivre ou non une grossesse quelle que soit la situation de la femme (âge, précarité, handicap, orientation sexuelle...) en sortant des schémas normatifs de la « bonne mère ».

Plus largement, cette remise en question des rôles masculin et féminin va questionner la parentalité, la filiation: la coparentalité par exemple ouvre des perspectives élargies à la filiation. Elle permet de poser la



parentalité sociale au cœur de notre projet de société faisant de nous des êtres de circonstance et non des êtres dont la différence est liée à la fonction maternelle, voire à l'instinct maternel.

Nous vivons dans un ordre social inégalitaire qui associe l'inégalité des sexes à l'inégalité des sexualités, justifiée par la primauté de l'hétérosexualité qui détiendrait le monopole de la sexualité légitime. Ainsi se définit pour le mouvement féministe comme pour les mouvements LGBT un même combat.

Mais la perception d'un adversaire commun n'entraîne pas *ipso facto* la construction d'une politique commune. Nous devons donc travailler à lutter **ensemble** pour une société d'égalité femmes / hommes, contre l'homophobie et la lesbophobie et contre les violences de genre.

Car si l'hétérosexisme se trouve à la racine de l'homophobie, du sexisme, il est aussi à l'origine de nombreux actes de violences *de genre* (*sexuelles, de couple...*) dont les liens avec cette culture de l'identité masculine et de la force virile n'apparaissent pas toujours à première vue. Car ce culte de la puissance physique et sexuelle, inhérent à la constitution de l'identité masculine telle qu'elle se conçoit dans nos sociétés, tend à valoriser et donc à favoriser les démonstrations de force, si brutales soient-elles. Cela permet de comprendre la corrélation entre violence et représentations du masculin.

La lutte contre les violences menée par Le Planning Familial commence là, dans ce travail de déconstruction des rôles et des hiérarchisations. Elle se poursuit dans le cadre de ses accueils généralistes par la possibilité donnée aux femmes victimes de violences d'aborder leur vécu dans des lieux non spécifiques, ou dans l'accompagnement des femmes victimes de violences à travers des groupes de parole ou des accueils individualisés. La lutte des violences se poursuit aussi dans les formations de professionnels : médecin, policiers, gendarmes, juges, avocats, pharmaciens Enfin les expériences menées dans le cadre judiciaire avec les auteurs de violence confirment l'intérêt de travailler sur les rôles sociaux et les rapports de domination.

Enrichir notre analyse des rapports sociaux de sexe par une analyse des relations entre les différentes discriminations, notamment les discriminations racistes est un enjeu pour notre Mouvement.

Les discriminations ne font pas que s'ajouter les unes aux autres, elles se combinent, se renforcent, s'imbriquent. Depuis 10 ans, la xénophobie, les discriminations racistes, la peur de l'étrangerE, de l'autre en général et de l'immigréE, musulmanE en particulier, ont été instillées profondément dans les esprits mais aussi concrètement dans les lois. Le Planning Familial ne peut pas penser l'émancipation des femmes sans prendre en compte ce contexte de racisme exacerbé et les diversités de situation que vivent les femmes afin de permettre au Mouvement de définir des propositions d'actions qui fassent avancer l'émancipation de toutes, et des plus défavorisées en particulier.

Cette lutte pour construire « un vivre ensemble », a besoin de la laïcité

Si la laïcité est d'abord un principe juridique inscrit dans la constitution, c'est également un concept politique, une manière de vivre et une approche philosophique avec pour objectif de lutter contre toute forme d'asservissement. Mais c'est par la liberté et non par la contrainte que la laïcité est devenue un bien commun, cela nécessite donc qu'en permanence elle se cherche, se discute et, s'il le faut, se corrige.

Des forces politiques, depuis quelques temps, ont instrumentalisé la laïcité considérant que toutes les religions ne présentent pas les mêmes dangers et en stigmatisant clairement l'islam comme portant atteinte « à l'identité française ».

Il faut donc revenir aux principes créateurs de la laïcité : séparation de L'Etat et du religieux, autonomie du politique et de la société civile à l'égard des normes religieuses. C'est aussi la liberté de conscience et de pratique individuelle et collective ; c'est enfin la non-discrimination directe ou indirecte envers des êtres humains et le combat pour la justice sociale. Tous ces principes visent à favoriser le vivre ensemble et sont synonymes de liberté et non vecteurs d'oppression.

Nous devons être particulièrement vigilantEs à ne pas laisser ces principes être dévoyés. La laïcité se situe au cœur d'un débat politique, notamment au sein des associations féministes, entre risques de ségrégation et dérives communautaristes. Elle est cependant l'un des fondements de notre Mouvement et du vivre ensemble



ainsi qu'une condition nécessaire à l'émancipation des femmes. Elle interpelle directement les questions d'égalité et de mixité.

A nous de travailler, avec d'autres, sur la laïcité et la mise en œuvre que nous voulons dans un monde de plus en plus complexe.

Pour partager ces questionnements sur les évolutions garantes du vivre ensemble, il existe un outil de choix : l'éducation sexualisée.

Et ce n'est pas toujours facile d'en faire accepter la légitimité car nous nous heurtons à un tabou toujours aussi puissant sur la sexualité.

Faire partager l'idée que nous pouvons remettre en question les normes pesant sur la sexualité, le désir, le plaisir qui ne sont pas figés et ne sont qu'une traduction des valeurs dominantes, n'est pas chose facile. En témoignent les résistances de la société à la sexualité des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap.

En témoigne la difficulté sociale à accepter des relations sans désir et la nécessité pour le Planning de poursuivre la réflexion sur le consentement.

En tant que Mouvement d'Education Populaire, nous essayons d'entendre sans jugement, tout en affirmant notre vision du monde sans l'imposer. Sans cesse, il convient de nous poser cette question lorsque que nous sommes sollicités au sein de l'école par exemple. S'agit-il de répondre aux préoccupations des jeunes eux-mêmes ou à celles des adultes qui nous ont sollicités, en proie à une « panique morale » (comme le suggère Michel Bozon) ou au souci social que pose la sexualité (violences sexuelles, préoccupations sanitaires..)?

Il s'agit bien d'accompagner les jeunes vers des comportements qui favorisent leur bien-être, leur équilibre affectif, social et sexuel, leur autonomie et l'exercice de leur responsabilité, de susciter le questionnement des normes liées à la sexualité et des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes. Il est donc nécessaire de parler de désir, de plaisir, de consentement, d'interdit, de relation à l'autre. Il est aussi question bien sûr de leur donner toutes les informations dont ils ont besoin pour gérer les risques liés à la sexualité (grossesses non prévues, IST –VIH) et de proposer des espaces d'élaboration pour qu'ils puissent construire leur propre stratégie de réduction de ces risques.

L'éducation sexualisée dépasse les points de vue médicaux, hygiénistes et préventifs mais elle intègre l'ensemble des facteurs contextuels et sociaux et ce, de manière transversale. C'est une dimension fondamentale de l'accompagnement éducatif dans la construction identitaire sexuée débarrassée des stéréotypes vers la construction d'une égalité entre les femmes et les hommes dans la société. Dans cette perspective, c'est bien l'ensemble des acteurs de l'éducation qui est concerné.

Nous devons en faire un enjeu central de notre combat dans les années à venir en mettant tout en œuvre pour que l'Etat dont c'est la mission, garantisse ce « droit opposable » à l'information et à ces espaces d'élaboration pour toutes et tous, sur tout le territoire. C'est pour cela également que nous exigeons l'inscription de l'éducation sexualisée dans le socle commun des savoirs de base et des compétences.

Ces évolutions de la société auxquelles nous aspirons, nous ne les obtiendrons pas seulEs

Dès le début de son histoire Le Planning a compté sur la mobilisation des plus concernées, les femmes qui refusaient le diktat de la nature et les grossesses non désirées pour gagner de nouveaux droits et changer les représentations. Aujourd'hui, l'enjeu reste le même : les plus de 700 000 femmes et hommes, jeunes et moins jeunes, avec qui Le Planning est en contact tous les ans sont les acteurs des luttes d'aujourd'hui et de demain pour peu qu'on leur donne envie de faire un bout de chemin avec nous (ou plus si affinité !).

Le changement n'arrivera pas tout seul. La lutte contre le SIDA a rappelé à celles et ceux qui l'avaient oublié combien l'expertise de la personne concernée est importante. S'appuyant sur cette expérience pour renouveler notre démarche, nous devons considérer les personnes que nous rencontrons dans nos actions quotidiennes comme des partenaires, et co-construire avec elles les réponses aux questions posées. Et ce quel que soit le terrain : les jeunes à l'école ou hors de l'école, les femmes et les hommes des groupes de parole que nous animons, les personnes en situation de handicap que nous rencontrons.



La question de la prostitution qui suscite tant de passion et de débats plus ou moins sereins ne peut échapper à cette approche :

« Le Planning Familial agit et lutte pour participer à la construction d'une société égalitaire, sans marchandisation et sans violence. Cet objectif ne doit pas nous conduire à agir, ici et maintenant, en aggravant la situation des personnes en situation de prostitution du fait du système prostituteur. Nous estimons indispensable de prendre en compte la réalité du terrain et de définir une stratégie dans l'intérêt des personnes prostituées ».

Comment répondre à la place des personnes concernées, comment ne pas prendre en compte leur expertise et donner à penser qu'elles ne sont pas en capacité d'avoir une parole sur leur vécu, les renvoyant ainsi à une place de victimes incapables de penser ou de décider pour elles-mêmes ? C'est parce que nous refusons ce positionnement que le Mouvement s'est engagé dans la seule voie qui lui semblait correspondre à son éthique de mouvement d'Education Populaire : avec les personnes concernées, dénoncer les violences et la répression qu'elles subissent et encourager l'Etat à sortir de sa position d'Etat répressif pour être un Etat garant de la dignité d'être humain, des droits sociaux, de la protection contre les violences assorti de réels moyens pour lutter contre marchandisation des corps les réseaux de proxénétisme et d'esclavage (application de la loi contre le proxénétisme) et l'abrogation de la loi de sécurité intérieure (dont suppression du délit de racolage passif). Il faut une volonté politique pour l'application des lois contre le proxénétisme (article 225 du code pénal)

Ce travail au quotidien doit s'appuyer sur des mobilisations sociales d'ampleur en France et dans le monde pour répondre aux attaques et faire avancer les droits

Les femmes lors des manifestations du « printemps arabe » sont descendues dans la rue pour dire leur volonté d'égalité, de participation à la vie politique et sociale, le besoin de la laïcité pour garantir leurs droits. Devant les évolutions négatives de la situation en Tunisie, en août 2012, elles ont manifesté contre le risque de remise en cause du code du statut personnel (CSP) adopté en 1956, texte progressiste, inédit dans le monde arabe, qui révolutionne les relations familiales car, s'il n'instaure pas l'égalité, il interdit la polygamie, la répudiation et fixe un âge plancher pour le mariage. Au nom de la «complémentarité» du rôle de la femme au sein de la famille, le parti Ennahda menace de revenir sur ces droits. *«Nous militons depuis des années pour une égalité totale, et voilà que surgit cette formulation réductrice, qui signe un retour en arrière»*, dénoncent les femmes. Car les droits ne sont jamais acquis !

En Russie, en Ukraine de jeunes féministes activistes comme les Pussy Riots ou les Femen refusent de se taire face à des Etats machistes homophobes et répressifs vis-à-vis de la liberté d'expression. Leur détermination et leur courage forcent l'admiration et notre soutien ne doit pas faiblir car la répression les frappe violemment.

Défense des droits sexuels et en particulier du droit à l'avortement, lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie, les rues des villes de la planète vont retentir des cris des femmes et des hommes qui refusent le projet de société nationaliste et le repliement sur des valeurs traditionalistes et rétrogrades.

Lors du colloque "Droit à l'avortement: quels enjeux pour les femmes en Europe ?", organisé par Le Planning Familial en 2009, les dix-sept pays européens présents, ont réaffirmé *"le droit à disposer de son corps est le socle fondamental permettant aux femmes de vivre dans une société égalitaire, plus juste, plus démocratique"*. Ils lançaient un appel à la solidarité, à la vigilance extrême de l'ensemble des forces progressistes et citoyennes et à la création d'un réseau riche de nos différences et de notre volonté pour construire cette solidarité européenne et mondiale, celle des femmes et des hommes libres et égaux. Un des piliers de la démocratie est l'universalité des droits et l'égalité entre tous les citoyens qu'ils soient femmes ou hommes : ces enjeux nous concernent tous !

Lors de la dernière Conférence mondiale sur le Sida à Washington, les femmes séropositives ont fait entendre leurs voix pour témoigner de l'impact négatif des inégalités statutaires entre les femmes et les hommes, de la précarité et des violences qui font le lit de la contamination des femmes aujourd'hui majoritaires à être contaminées : elles interpellent la communauté internationale pour que des politiques de lutte contre les



violences soient mises en place et que les lois qui discriminent les personnes prostituées, les homosexuels ou les usagers de drogue soient abolies.

En France aussi, des actions sont prévues pour le Droit à la santé aujourd'hui bien malmené, pour que les moyens soient donnés pour l'hébergement des femmes victimes de violences ou en situation de précarité pour assurer la formation des juges et des policiers, pour l'application de la loi de 2001.

Le Planning Familial, un réseau militant indispensable pour un multi-partenariat

Les mutations sociétales, sociales, politiques et administratives soumettent les associations à des tensions sans précédents, notamment financières, dans un contexte où l'Etat se décharge de plus en plus de ses missions. Et dans le même temps, nos combats sont toujours, et plus que jamais, d'actualité malgré la baisse des moyens !

Le risque est de voir la gestion au quotidien de l'activité supplanter le temps de la réflexion politique et de la projection à long terme alors que dans un objectif de transformation sociale, il est plus que jamais nécessaire d'anticiper, de mutualiser, d'innover, de faire preuve de stratégie et d'ouverture, de coopérer, de travailler en réseaux pour retrouver dynamisme et vigueur. Ce but ne pourra être atteint qu'avec l'intégration de forces vives au sein des structures et la mise en place de nouvelles coopérations avec ceux qui partagent les valeurs du Planning.

C'est donc un appel que lance ce Congrès, pour faire place au sein de notre Mouvement à celles et ceux qui avec nous ont envie de développer le sentiment d'appartenance et de construction collective et non pas de société repliée sur elle-même et s'appuyant sur une hyper responsabilisation des personnes et une compétition entre elles. Appuyer la question des solidarités et du lien, renouveler le féminisme pour une émancipation et de nouvelles libertés dans les années futures, faire vivre la laïcité porteuse de liberté.

« Faire et imaginer demain », le projet, les ambitions du Planning Familial vont se décliner dans un contexte d'alternance politique.

Dans un contexte où une part importante de la société a été précarisée, marginalisée, où les mouvements associatifs et sociaux sont fragilisés et fragmentés par les restrictions budgétaires et les mises en concurrence, un vrai désir de « changement » est en train de naître, et les attentes sont fortes d'une plus grande justice sociale. Cela signifie de s'engager sur des réformes profondes sur le plan législatif pour rompre avec l'ancrage et la fatalité des inégalités, des discriminations de sexe, d'origine, d'âge....

Sortirons-nous d'une criminalisation débridée et systématique des faits sociaux ? Y aura-t-il une volonté politique forte de rendre les personnes actrices de leur vie, quel que soit leur sexe, leur âge, la couleur de leur peau ou leur orientation sexuelle, à travers l'accès généralisé à l'éducation, l'information, la santé et l'accès aux mêmes droits et aux mêmes services pour toutes et tous ?

Un nouvel élan de notre démocratie ne devra pas être synonyme de nivellement par le bas et de pérennité des inégalités de territoires qui alimentent la fragilisation du tissu social et perpétuent les frontières sociales et politiques de l'exclusion. Le Planning Familial maintiendra avec ses partenaires une vigilance constructive et revendicative, pour qu'à minima, les engagements pris lors de la campagne sur les questions d'égalité, de droits des femmes, de santé, de solidarité, de lutte contre l'homophobie, contre les violences de genre et les violences sexistes et racistes soient mises en œuvre. Il continuera à militer et à participer aux mouvements sociaux porteurs de progrès.

« Faire et imaginer demain », c'est être force de proposition pour bâtir une société toujours plus démocratique, et développer les perspectives d'un futur égalitaire, solidaire, pour plus de libertés et de justice.



Plan stratégique, Partie 1 Les priorités

Adopté et amendé par le Congrès 2012

A partir des orientations politiques définies lors du congrès, Le Planning Familial, mouvement féministe et d'éducation populaire se fixe les priorités pour l'action à mettre en œuvre pour les 3 années à venir, au niveau national, au sein de la confédération, régional, au sein des fédérations régionales, et départemental et local, au sein des associations départementales.

Dans le nouveau contexte politique, Le Planning Familial se mobilisera pour que l'accès aux droits et aux soins en matière de sexualité soit respecté pour toutes et tous, sans discrimination, dans une approche globale et positive de toute personne, quels que soient son origine, son âge, son orientation sexuelle, sa classe sociale, ses revenus, son lieu d'habitation...

Cela signifie veiller à l'application des lois, à la défense des hôpitaux publics et être force de propositions pour l'élaboration de mesures nouvelles qui prendront en compte les besoins des personnes et nos revendications, assorties des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Pour cela, Le Planning Familial, dans la démarche d'éducation populaire qui est la sienne, s'appuiera sur le travail mené avec les personnes concernées dans les lieux d'accueil et dans les espaces de paroles qu'il anime pour co-construire des programmes d'actions et de formations relais adaptés à leurs besoins.

Le travail en réseau sera un axe fort du projet 2013-2015 pour le développement, sur tous les territoires, d'une culture commune, en affirmant nos positions, sur les questions d'égalité d'accès à l'information, aux droits et aux soins, qui prenne en compte les situations des personnes les plus éloignées de ces droits ou qui subissent des discriminations en raison par exemple de leur origine, de leurs ressources, de leur orientation sexuelle.

Enfin, Le Planning Familial poursuivra le partenariat engagé au sein du mouvement social et du mouvement féministe pour participer à la construction avec ses partenaires d'un projet de société égalitaire et laïque et faire avancer la réflexion au sein de la société civile sur les sujets qui font débat aujourd'hui (accouchement sous X, droits des personnes homosexuelles et transgenres, droit des personnes en situation de prostitution, démedicalisation...) à travers la construction de plaidoyers au niveau national et international.

Pour 2012-2015, Le Planning Familial définit ainsi les priorités ci-après, déclinées concrètement dans les feuilles de route données par le CA et le bureau aux commissions thématiques inscrites dans la deuxième partie de ce document:

Garantir les droits en matière de sexualité

Garantir les droits en matière de sexualité comme droits fondamentaux et complémentaires entre eux : droit à la contraception, droit à l'avortement, droit à l'éducation et à l'information, droit à la prévention et accès aux soins, en impliquant autant les filles que les garçons. C'est une obligation pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, et lutter contre toutes les formes de discriminations liées au sexe ou au genre.

Développer l'éducation à la sexualité pour une société égalitaire et laïque dans une démarche citoyenne : reconnaître la sexualité de tous les jeunes, penser l'éducation à la sexualité dans une approche globale de la sexualité intégrant les rapports sociaux de sexe, l'égalité entre les sexes, la prise en compte de toutes les sexualités, la lutte contre le sexisme et l'homophobie, lesbophobie, transphobie, la prévention des violences et la prévention **et** des risques sexuels.

- * Exiger la mise en place de moyens permettant de réaliser les séances inscrites dans la loi pour les jeunes scolarisés ou non, ou en situation de handicap
- * Inscrire l'éducation à la sexualité dans toutes les politiques de prévention en milieu scolaire et non scolaire



- * Favoriser le travail en partenariat et renforcer la formation des intervenants

Inscrire systématiquement l'éducation à la sexualité, l'accès à la contraception et à l'IVG, la lutte contre les IST et le VIH SIDA dans toutes les politiques publiques de territoire, en termes de droit, de prévention et de santé, sans réduire la sexualité à une seule question de santé :

- * Permettre l'accès à la contraception de son choix et à l'IVG de façon gratuite et confidentielle pour toutes les personnes mineures, les jeunes majeurs jusqu'à 25 ans, les personnes migrantes, et à chaque fois que l'accès aux soins est limité par des problèmes de ressources et de confidentialité
- * Rembourser toutes les méthodes de contraception et d'IVG, favoriser la mise en place de réseaux sur les territoires pour faciliter l'accès à la contraception et à l'IVG, mettre en place la « contraception déléguée »
- * Garantir le droit à l'IVG dans les structures de proximité en hôpital et en CPEF,
- * Travailler à la « dé-stigmatisation » de l'avortement par des actions de plaidoyer et un travail avec nos partenaires
- * Défendre le droit à l'IMG pour toutes les causes (viols, raisons psycho-sociales...)

Prendre en compte la situation des femmes migrantes et les difficultés spécifiques auxquelles elles sont confrontées.

Faire des centres du Planning Familial des lieux ressources, lieux d'accueil et d'information dans le domaine du VIH SIDA et de la transidentité pour toutes les personnes accueillies dans le champ de la vie affective et sexuelle, à travers la poursuite et le développement des programmes engagés par le Planning et en inter associatif

- * Développer une lecture genrée de l'épidémie du sida tant avec nos partenaires qu'à l'interne du mouvement. Former à l'accueil des femmes vivant avec le VIH.
- * Construire et développer des partenariats avec des associations LGBT, transsexuelles et transgenres. Former à l'accueil des personnes transidentitaires

Contribuer à faire évoluer le regard de notre société sur la sexualité des personnes en situation de handicap et permettre l'accès à une vie affective et sexuelle, dans le respect des différences :

- * Favoriser l'accès à l'information, à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes qui –du fait de leur(s) handicap(s)- se trouvent dans une situation sociale qui limite la reconnaissance de leur autonomie et de leur citoyenneté.
- * Promouvoir notre approche globale centrée sur l'écoute et l'expression des personnes, en respectant « là où elles en sont », avec le double objectif de participer à leur épanouissement personnel et de prévenir les risques sexuels et les violences
- * Promouvoir une démarche d'intervention qui comprenne les 4 niveaux indispensables : personnes vivant avec un handicap, parents ou proches des personnes concernées, professionnels intervenant auprès des personnes, responsables d'établissement
- * Continuer notre réflexion autour de l'assistance sexuelle initiée en mars 2011

Travailler à la mise en place d'une loi cadre qui pourra donner à la planification familiale une existence propre distincte de la PMI et permettra ainsi une meilleure prise en charge globale des personnes en matière de sexualité



Réaffirmer la place du Planning dans la lutte contre les violences

Réaffirmer la place du Planning sur la question des violences, en nous appuyant sur notre analyse des rapports sociaux de sexe :

- * Le Planning Familial, acteur dans le champ de la prévention, notamment à travers l'éducation à la sexualité et la mise en place d'actions spécifiques avec les jeunes
- * Le Planning Familial, au côté des personnes victimes, à travers les actions d'accompagnement des femmes, mais aussi impliqué dans un travail avec les auteurs, assorti de propositions de formation solides et d'une réflexion du Mouvement sur le cadre éthique de ce travail. Le travail, tant auprès des victimes que des auteurs ne peut se concevoir que dans le cadre d'un partenariat renforcé du planning familial avec les institutions compétentes (justice, santé, social) ce qui permet de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre.
- * Le Planning Familial intervenant dans la formation des professionnelEs du champ social, de la santé, de la justice, de la police, pour la prise en compte des victimes de violences et de leur parole pour leur permettre de se reconstruire
- * Il y a en France un développement d'organisation de concours de minimiss. Ces concours participent à l'hypersexualisation des petites filles en mettant en valeurs essentielles et en compétitivité l'image du corps. Le Planning Familial qui lutte par ses actions contre les stéréotypes de genre ne peut accepter la continuité de ces concours et demande à l'Etat de prendre toutes les mesures légales pour interdire l'organisation de ce concours.

Il est nécessaire pour les 3 années à venir de mutualiser les expériences, de les analyser pour améliorer la capacité du Planning Familial à intégrer la grille d'analyse du genre dans ses actions.

C'est pourquoi Le Planning Familial poursuivra sa réflexion au sein du mouvement sur les violences de genre et ses exigences d'amélioration de la législation

Développer les partenariats pour une culture commune

Développer les partenariats nécessaires à la construction d'une culture commune et d'un projet de société partagé au niveau national...

Le partenariat est une des dimensions fortes de la politique de notre Mouvement pour défendre des valeurs communes et ou agir sur des objectifs précis: compagnonnage au long terme avec la CADAC et l'ANCIC, implication dans FEM ou dans les mobilisations de la Marche Mondiale, conventionnement sur de nouveaux projets avec l'inter-associatif « Femmes et VIH » ou avec des mutuelles, inscription dans le Pacte pour la diversité, développement des liens avec les associations d'éducation populaire, alliances ponctuelles sur des mobilisations avec plusieurs mouvements comme la LDH, SOS racisme... tant au niveau local que national .

Il nous appartient de le poursuivre et de le renforcer pour :

- * **Construire l'avenir du mouvement féministe** et définir clairement les points d'accords et les divergences autour des droits des femmes, de la laïcité, de la lutte contre le sexisme et contre les violences liées au genre
- * **Développer les partenariats avec le Mouvement LGBT**
- * **poursuivre et élargir la réflexion et les partenariats engagés** avec les associations et autres forces de la société civile (syndicats, associations d'éducation populaire, mutuelles) sur la construction d'une société égalitaire qui intègre l'analyse des rapports sociaux de sexe, et la lutte contre les discriminations et la façon dont elles se construisent et se renforcent.
- * **Inscrire la question de la migration, des droits des étrangers** dans cette réflexion pour un autre type de société, d'autres rapports entre le Nord et le Sud.



- * **Mener une veille politique active** via l'interpellation des partis politiques sur les questions qui nous concernent chaque fois que nécessaire, comme nous l'avons fait pour les élections présidentielles.

A l'international, en Europe et dans le monde

Construire des stratégies communes au niveau international et national sur les questions de genre, migration, avortement, SIDA, contraception, et développer une vision internationale sur tous ces sujets au sein du planning

Poursuivre et renforcer notre implication au sein de l'IPPF en lui impulsant une mobilisation plus forte dans le soutien à ses associations membres sur tous les continents et en proposant une plus grande visibilité de ses combats.

Maintenir la veille et la vigilance en matière de droits des femmes et particulièrement dans le champ de la sexualité, des violences, du VIH/SIDA et des questions de genre.

Notre partenariat avec des associations dans différents pays à travers nos programmes internationaux permet de renforcer notre connaissance des enjeux et d'enrichir notre propre expérience à travers les échanges de pratique.

Développer un réseau militant

Transformer la société demande aussi de se remettre en question : le Mouvement pour jouer un rôle de transformation sociale doit devenir un mouvement fort d'Education Populaire et un vrai réseau militant.

Il doit aussi s'organiser comme observateur de la réalité sociale et porte-parole politique de cette réalité grâce à sa pratique de terrain, et donc pour cela s'engager à l'interne sur 3 chantiers dans les trois ans à venir :

Renforcer le réseau des associations membres du Planning Familial :

Formaliser davantage l'appartenance au réseau, le faire vivre et l'animer, avec l'objectif de construire ce maillage d'un réseau en étoile qui privilégie l'échange, la mutualisation, la co-construction au profit du collectif, sans notion de hiérarchie des structures entre elles, mais en travaillant sur leurs complémentarités,

- * Renforcer l'équipe nationale sur l'animation de réseau
- * Renforcer la vie démocratique et faciliter le système de questions /réponses des AD vers le national et le débat inter-AD, ainsi que l'analyse de la pratique au sein du Mouvement
- * Préciser le rôle et la place de chaque niveau et instance dans le mouvement ainsi que les liens existant entre AD, Fédérations Régionales, et confédération :
 - Redonner une place aux Fédérations régionales dans le mouvement et sur les territoires
 - Créer de la solidarité entre les AD
- * Mettre les statuts et la cotisation fédérale en cohérence avec le mouvement que nous voulons.
- * Développer notre autonomie financière par l'augmentation de ressources propres et la diversification des financements pour mener à bien nos projets.



Renforcer la communication à l'interne et à l'externe :

- * Développer des outils communs tels que le site internet ou extranet, la documentation
- * Mutualiser des outils entre les AD, fédérations régionales, confédération
- * Renforcer la communication à destination du grand public afin d'être mieux connu, mieux identifié

Penser le développement du mouvement en s'inscrivant dans une démarche de progrès, fidèle à nos valeurs, mais réaliste et ambitieuse pour faire face aux enjeux actuels :

- * Travailler sur le relais et la transmission de l'histoire politique de notre mouvement : faire place dans notre Mouvement aux plus jeunes, par l'âge ou par leur investissement, leur permettre de s'approprier les expériences et questionnements qui ont émaillé les luttes des années passées pour mieux comprendre les enjeux aujourd'hui.
- * Faire participer les personnes avec qui nous sommes en contact à l'élaboration de nos projets et de nos orientations car l'éducation populaire est un objectif politique qui impacte notre façon de fonctionner, de nous organiser.
- * Reconsidérer notre conception de la place des unes, des uns et des autres au sein du Mouvement, quel que soit son statut (bénévole, salarié) et ses formes d'investissement.
- * Lancer de façon forte et visible une campagne d'adhésion pour marquer notre volonté de développer notre Mouvement et de lui donner la dimension qui est la sienne.
- * Mettre les statuts et la cotisation fédérale en cohérence avec le mouvement que nous voulons.

Développer notre autonomie financière par l'augmentation de ressources propres et la diversification des financements pour mener à bien nos projets.

Créer un véritable « pôle de formation », à la fois outil de renforcement de l'appartenance au Mouvement et de développement de notre association

En tant que Mouvement d'éducation populaire, la formation doit être une de nos priorités, nous inscrivant dans le rapport constant entre pratique et conceptualisation.

Etre une association se revendiquant d'éducation populaire implique également une certaine exigence :

- * en revisitant individuellement nos concepts, nos pratiques, méthodes et outils d'animation
- * collectivement, afin de nous interroger pour être toujours en phase avec la société, et non pas figés dans une idéologie
- * envers les autres lorsque nous validons une certification, une fonction, une responsabilité.

La formation telle que nous l'entendons doit être également un outil de transformation de la société : elle favorise l'enrichissement mutuel par une capitalisation collective des savoirs, des expériences et des cultures.

Elle permet de travailler sur une « culture commune », à l'interne et à l'externe en faisant connaître plus largement nos positions nationales et en permettant un renforcement du débat politique et des pratiques de terrain.

Pour réaliser cette mise en œuvre, il est indispensable de créer un pôle spécifique avec des moyens dédiés afin de renforcer notre visibilité et nos compétences pour :

- * Travailler sur cette « culture commune » à l'interne et à l'externe : faire connaître largement dans le Mouvement nos positions nationales, renforcer le débat politique et les pratiques de terrain.
- * Animer des formations diversifiées en interne comme vers l'extérieur : Formation politique, co-formation, formation à l'analyse de la pratique, formation à l'accompagnement des personnes (CCF, éducation à la vie, programmes nationaux sur sexualité, contraception, risques sexuels, handicap, accueil des femmes victimes de violence, des femmes vivant avec le VIH mais aussi des auteurs de violence...).

Plan stratégique, Partie 2 Les thématiques

Adopté et amendé par le congrès 2012

Avortement

Objectifs	Priorités d'actions	Concrètement	Période/durée	Ressources
Améliorer l'accès à l'avortement	Veiller à la mise en place de la prise en charge de l'IVG à 100% inscrite dans la campagne présidentielle	Veille politique, rencontres avec le ministère et élus, mobilisation des AD Motif précis, résultat, partenaires	Jusqu'à la mise en place effective	Confédération, régions, AD
	Revendiquer la prise en charge de l'avortement pour les femmes non assurées sociales / AME et gestion de l'anonymat	Dans les structures de santé : contact avec MDM, Cimade, les assistantes sociales des CIVG et autres partenaires Travail avec les AD et régions	Jusqu'à la mise en place effective	
	Mise en place de l'avortement médicamenteux dans les CPEF	Travail avec les conseils généraux au niveau local Réflexion sur les centres que nous voulons Le choix de la méthode et du mode d'anesthésie soit fait par la femme et non par les médecins et cela dans tous les établissements de santé	Permanente	Actions au niveau national
Maintenir et développer les plateformes régionales avortement contraception sexualité	Les positionner comme éléments incontournables de l'offre de soin régionale pour l'information et l'accès des personnes, particulièrement éloignées des structures	Réaliser un bilan des plateformes existantes : Rencontre nationale des plateformes : bilan et argumentaire Motif précis, résultat, partenaires	Permanente Dès que mise en place Début 2013	Com° avortement Référentes avortement AD ou FR SG Com° et Bur



	<p>Faire bouger la loi sur les délais : IVG jusqu'à 22 semaines de grossesse et, en attendant, revendiquer le remboursement IVG à l'étranger</p> <p>Réfléchir à l'articulation IVG / IMG, faire bouger la pratique sur l'IMG et travailler avec nos partenaires ANCIC et CADAC</p>	<p>Travail argumentaire sur la loi</p> <p>Suppression de la lettre du médecin et possibilité de faire des IVG par les médecins</p> <p>Organiser des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Départ collectif - Action en direction du ministère de la santé et des CPAM <p>Partenariat avec les CIVG à l'étranger</p> <p>Demander l'envoi avec enveloppe pré timbrée d'une copie de la facture + fiches illégalités du PF = obtenir l'exhaustivité</p> <p>Création d'un outil de mutualisation de données sur l'IMG</p>	<p>En continu pendant les 3 ans</p>	<p>Référentes avortement avec envoi des fiches</p>
<p>Améliorer notre connaissance avec un état des lieux régulier sur la situation des CIVG (public, privé) et les dysfonctionnements</p>	<p>Recenser les actions mise en place par les AD ou les FR en cas de dysfonctionnements</p>	<p>Niveau AD et FR</p> <p>Mettre en place des grilles communes de recueil de données</p> <p>Nommer une référente avortement par AD ou fédération régionale</p> <p>National : faire un rapport d'activité sur l'avortement</p>	<p>contact avant la réunion de la commission</p> <p>Tous les ans</p>	<p>Outil technique : formulaire avec tableau excel</p> <p>Ressources humaines : Idem plus haut</p>
<p>Agir pour la désigmatisation de l'avortement</p>	<p>National</p> <p>Mobilisation idéologique interne et externe</p> <p>Promotion de l'accueil collectif IVG dans les AD., et dans les centres de planification. »</p>	<p>Créer un argumentaire pour</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre à toutEs les militanEs de s'approprier la position du PF • affichage politique vers l'extérieur 	<p>Sur 3 ans</p>	<p>Com° et SG + bur. sur l'argumentaire</p> <p>Com° avortement et</p>



	International	Rencontre régionale pour s'approprier cet argumentaire (20 personnes et 15 régions) Participation aux campagnes internationales et relai en France		formation Bur. et com° ad hoc
Réaliser un état des lieux des pratiques du mouvement			permanente	Com° Référents AD et FR

Contraception

Objectifs	Priorités d'actions	Concrètement	Période/durée	ressources
Inscrire le droit à la contraception et à l'IVG comme priorités de santé publique dans les politiques de territoire afin de garantir l'accès à la contraception pour toutes et tous quel que soit le lieu de vie	<p>Mettre en place des réseaux de proximité pour créer une culture commune</p> <p>Inscrire cet objectif dans le cadre des PRS, Contrats locaux de santé</p> <p>Elaborer des propositions d'organisation</p> <p>Rencontrer les partenaires</p> <p>Permettre la contraception déléguée pour favoriser l'accès</p> <p>action collective auprès des médecins et des associations d'usagers</p>	<p>Niveau AD et FR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler au sein des ARS, avec les DDCS et les collectivités locales - Organiser des rencontres sur la contraception au niveau régional - Diffuser le Guide pour Agir - Développer coopérations interprofessionnelles - Mobiliser des professionnels relais en s'appuyant sur le programme CSV <p>National</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffusion du Guide pour Agir - développer les partenariats sur la revendication de contraception déléguée - intégrer ces revendications dans les formations du mouvement - rencontre nationale pour le suivi de 	Sur les 3 ans	Com° contraception Bur / Equipe confédérale / Référents AD + FR
			Sur les 3 ans	



		cette mise en œuvre	Tous les ans	
<p>Développer une approche qualitative de la contraception</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Promotion de tous les moyens * Exiger l'application de la loi sur le remboursement des contraceptifs ayant obtenus l'AMM. Ne délivrer l'AMM que pour des contraceptifs offrant une innovation et/ou un apport pour la santé des femmes sur une base tarifaire "raisonnable" et adéquate * Promotion des bonnes pratiques en matière de prescription médicale * Militier pour la recherche sur la contraception. * Recherches sur la contraception masculine. * Favoriser les échanges entre professionnels * Développer la formation des acteurs 	<p>AD et FR</p> <p>Poursuivre le travail conseillers médecins sur les pratiques du mouvement à travers des rencontres nationales et régionales sur les pratiques</p> <p>National</p> <p>Rencontrer les ministères concernés pour remboursement et le renforcement des formations</p> <p>Participer aux rencontres partenariales au niveau national et régional pour faire avancer notre point de vue</p> <p>Développement et diffusion d'outils</p>	<p>Journées nationales annuelles Journées régionales dès 2013</p> <p>Sur les 3 ans</p>	<p>Commission contraception / Bureau / Confédé / Référents AD et FR</p>
<p>Assurer l'accès des jeunes à la contraception</p>	<p>Accès gratuit et anonyme à toutes les contraceptions sans autorisation parentale pour les mineurEs et pour les jeunes majeurs et toute personne qui souhaite garder l'anonymat ou qui en font la demande en CPEF et en s'appuyant sur le réseau de professionnels formés et volontaires</p>	<p>Au niveau FR</p> <p>Travailler avec les ARS, les CR et les CG à l'articulation avec les « pass contraception »</p> <p>National</p> <p>Rencontrer dès 2012 les ministères pour exiger la généralisation de l'information et de l'accès à la contraception</p>	<p>échéance particulière 2012 à 2014/2015</p>	<p>FR et AD</p> <p>Com° contraception Bur.</p> <p>Confédé</p>
<p>Mobilisation en interne pour que les associations du PF soient de véritables lieux ressources pour le public et</p>	<p>Définir les modes de fonctionnement (à partir de nos valeurs) des centres que nous défendons</p> <p>Permettre aux conseillerEs de délivrer la contraception d'urgence dans tous les EICCF</p>	<p>Renforcer l'analyse de la pratique au sein des équipes</p> <p>Travailler à la mutualisation des expériences et à la diffusion des pratiques : transversalité des commissions</p>	<p>3 ans</p>	<p>FR et AD</p> <p>Com° contraception avortement, educ sex, sida Bur</p> <p>Confédé</p>



rendent possible l'accès à la contraception de tous	et aller vers la contraception déléguée Favoriser dans nos centres l'accès à tous les moyens et le choix des personnes	avortement, sida, éducation à la sexualité, SIDA Place des plateformes téléphoniques Reconnaissance de la sexualité des jeunes	
Renforcer les partenariats pour faire avancer nos revendications et améliorer nos connaissances	Construire des alliances Promouvoir une culture commune Interpeller les partenaires institutionnels Mieux connaître les expériences menées ailleurs et s'appuyer sur les travaux de recherche	Rencontres institutionnelles au niveau national, régional, départemental (DGS, ARS, DDF, CG, CR...) Rencontres avec des associations, organisations professionnelles, mutuelles, chercheurs, AFC, Ordre des pharmaciens, Lycéens, LMDE, étudiantset leurs représentants locaux Mise en place d'actions partenariales Participation à des séminaires et colloques Communiquer : 4 pages contraception	3 ans Com° contraception Bureau Confédé FR et AD

Développement du Mouvement

Objectifs	Priorités d'actions	Concrètement	Période/durée	ressources
Recréer du bien commun	Redéfinir et rédiger le projet des associations départementales et fédérations régionales Favoriser le lien bénévole/salarié et renforcer la culture commune des militants-es	Mettre en place régulièrement des O&M ou O&F et analyse de la pratique en inter AD ou inter-régions Inciter à la présence d'ancienNEs et nouvelles-eaux militanTEs Evaluer ces rencontres à partir d'une grille commune	2013 Puis tous les 3 ans	AD / FR + Com° dévt Mouvt



Renouveler et consolider les forces associatives (suite à UE)	Faire vivre et développer la réflexion politique au sein des AD	Développer le partenariat associatif		
Renforcer la cohésion au sein du Mouvement et des relations harmonieuses entre salariés et bénévoles	Proposer des formations sur les formes de gestion de l'association Formation à la fonction d'employeur et la gestion des conflits Clarifier le processus de décision interne Aider à la mise en place d'outils juridiques de soutien aux AD Aller vers une harmonisation des pratiques salariales : - analyse des pratiques salariales des AD - limiter le recours aux emplois précaires - promouvoir une véritable gestion des ressources humaines, comprenant une politique salariale décente	Identifier les besoins des A.D. et FR sur la gestion du personnel Formaliser ce processus de décision en l'écrivant	2013	Com° Dévt Mouvt + finances + gestionnaire
Rendre visible Le Planning Familial et ses actions et consolider la dimension éducation populaire de notre Mouvement	Mettre en place une campagne de communication grand public Réactualiser les outils de communication (thématiques, images...) Faire reconnaître le Mouvement comme observateur des demandes et besoins des personnes dans le champ de la vie affective et sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un plan média, - Proposer des journées portes ouvertes, cartes vœux, solliciter syndicats et associations étudiants... - Développer le partenariat - Faire réaliser un logiciel de saisie de données adapté à notre activité/analyse du public rencontré - Réaliser un rapport annuel d'activité du Mouvement (qualitatif et quantitatif) 	Annuelle 2013 2013	SG Webmaster +Com° dévt du Mouvt A.D. SG + Com° dévt Mouvt SG



Education à la sexualité

Objectif	Objectifs secondaires	Objectifs opérationnels
Travailler à la construction de l'égalité entre les femmes et les hommes	Promouvoir une approche globale et positive de la sexualité intégrant les rapports sociaux de sexe et la lutte contre le sexisme, l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie	<ul style="list-style-type: none"> - impliquer à part égale les garçons et les filles dans la réflexion sur les rapports de genre et la prévention des risques liés à la sexualité ; - déconstruire les stéréotypes de genre à travers nos actions
Inscrire l'éducation à la sexualité comme une priorité inscrite dans le socle commun des savoirs de base, de connaissances et de compétences de toutE citoyenNE	Faire sortir l'éducation à la sexualité du champ sanitaire pour aller vers le champ citoyen et démocratique. Développer et renforcer une culture commune en interne.	<ul style="list-style-type: none"> - Sortir des financements habituels types ARS pour aller vers cohésion sociale, prévention délinquance, jeunesse et sport... - Faire appliquer l'obligation de l'Education à la sexualité en milieu scolaire (circulaire EN) et dans toutes les politiques éducatives avec les moyens adéquats - Renforcer l'analyse de pratique dans les AD. - Regroupements nationaux une fois/an. - Formations en interne (PRODAS...). - Favoriser la production des écrits (AD, conf) et les diffuser. - Editer les plaquettes et 4 pages produits par les commissions. - Créer des référents éducation à la sexualité - Développer un outil de mutualisation EFFICIENT des outils. (intranet accessible !!...)
	Partager cette culture commune avec les partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des réseaux éducation à la sexualité - Intégrer et participer à des réseaux de parents (REAAP/FCPE). - Former les partenaires dont ceux de l'Education Nationale - Elargir le champ du réseau à d'autres partenaires en contact avec des publics jeunes (ex : non captifs, hors scolaire). - Favoriser le travail de relais sur le terrain (ex : éducatif de rue) et notamment par le biais de jeunes relais.
	Travailler sur les normes liées à la parentalité	-

Finances

Objectifs	Priorités d'actions	Concrètement	Période/durée	ressources
Promouvoir une culture commune et renforcer les	Identifier les besoins des AD et FR en termes de budgétisation, de trésorerie, de	Mettre en place un état des lieux des	Annuel	Com ^o finances et dévt du Mvt +



<p>compétences autour des questions de finances dans le mouvement</p>	<p>comptabilité, recherche de financements politique salariale</p>	<p>besoins à l'aide d'un questionnaire Partenariat avec un prestataire juridique Réunion de gestionnaires/trésoriers</p>	<p>Permanent Annuel</p>	<p>gestionnaire + bureau</p>
	<p>Proposer des modules de formation/ échanges de pratiques à l'échelon régional par le biais de référentes</p>	<p>Mettre en place des appuis techniques au niveau régional et ou inter régional par le biais de référentes Mettre en place des formations au niveau des fédérations avec salariées et bénévoles qui s'occupent de la gestion des finances dans les AD et fédérations</p>	<p>2014 2014 et 2015</p>	<p>Com° finances + gestionnaire + référentes régionales</p>
<p>Consolider et développer la diversité des ressources de financement du mouvement (international, national, fédéral et départemental)</p>	<p>Réalisation d'un bilan d'activité et d'un bilan financier consolidé pour renforcer la visibilité de l'action du mouvement et sa capacité à dégager des financements Développement des fonds propres Consolider et développer les financements de fonctionnement Identifier les coûts réels de nos actions</p>	<p>Développer la recherche de nouveaux financements publics Développer la recherche de nouveaux financements privés en respectant la charte éthique Prestations de services Formations Adhésions et dons Titre 1 / Travailler sur la subvention Droits des femmes</p>	<p>2013 à 2015</p>	<p>Pôle International + financier + gestionnaires à tous les niveaux com° finances + Dév Mvt</p>



Travailler sur la solidarité financière dans le mouvement	Travailler sur le sentiment d'appartenance dans le réseau dans le cadre des finances	Action = réunion des présidentes et gestionnaires Refonder la cotisation des AD et instaurer la cotisation fédérale à la confédération	2013 2013	Com° dévpt du mvt + finances + bureau +CA confédéral Groupe de travail issu du congrès
---	--	---	--------------	---

Pôle Formation

Objectifs	Priorités d'actions	Concrètement	Période/durée	ressources
Faire reconnaître le Mouvement comme organisme de formation	Editer et diffuser un catalogue de formations	- Réaliser un état des lieux exhaustif des différentes formations proposées par les AD/ Fédé/ confédé et l'actualiser régulièrement - Harmoniser le contenu et les coûts des formations proposées - Création d'un pôle formation	2013 puis annuel 2013	Groupe com° formation SG Webmaster
Créer un pôle formation sur les questions de sexualités et de genre	Sortir la formation de la commission dévpt du mouvt	Recenser le potentiel interne des formatrices- teurs	2013	Groupe ou com° formation + finances
	Assurer du temps de coordination de l'activité formation	- Coordonner les initiatives avec les organismes paritaires de formation permanente - Développer les partenariats avec les associations d'éducation populaire pour co-construire des programmes de formation	2013-2014 2013-2014	

International

Objectifs	Priorités d'actions	Concrètement	Période/durée	ressources
Construire une visibilité et pérenniser l'action	Construire des stratégies communes nationales - international sur	Collaborer et définir une stratégie commune et convergente avec la commission	3 ans	Com° International + équipe Confédé



internationale du Planning Familial	Avortement, éducation sexuelle, contraception, Sida, Violences/genre, Migration...	concernée sur une priorité thématique prioritaire. Ex : avortement (2012/20xx). ??		
	Développer une vision internationale sur tous les sujets du Planning	Produire des « 4 pages » afin d'introduire la vision internationale sur tous les sujets du Planning : avortement (2012-2013), genre et migration (2013)...	3 ans	idem
	Développer les revendications du PF dans des conférences internationales institutionnelles ou militantes	Participer et contribuer aux conférences et colloques concernés.	3 ans	Idem+bur.
	Pérenniser et développer une démarche de solidarité internationale	Mettre en œuvre du programme International SSDG, année 2 et 3. Recenser et construire de nouvelles opportunités de coopération	2012-2014 (programme SSDG) +3ans	Equipe formatrices PF /chargée mission /gestionnaire / partenaires associatifs locaux
	Renforcer, pérenniser et construire des partenariats au niveau national et international	Rechercher, identifier des financements diversifiés (financeurs publics et privés et suivi des appels à projet en consortium ou seul) au niveau national et international	3 ans	Com° International + finances + bur.+ équipe Confédé
Construire le plaidoyer sur les questions de santé sexuelle, de droits sexuels et reproductifs	Suivre et anticiper le calendrier des différentes résolutions/plate-forme (Le Caire, OMD, CEDAW,(objectifs des millénaires), Beijing...)	S'impliquer, contribuer dans réseaux partenaires et autres : Plateforme Elsa, coordination Sud CLEF, Marche Mondiale, FEM...	3 ans	Com° International +chargée mission + bur + SG
	Tisser et consolider des liens avec élus	<ul style="list-style-type: none"> - Participer, et contribuer aux commissions onusiennes en lien avec les thèmes PF - Suivre les groupes de travail organisés par le MAEE ou autre ministère et diverses plateformes associatives... - Participer à la rédaction du rapport alternatif CEDAW pour la France (2012-2013) 	échéance particulière 2013 à 2014/2015	Chargée mission + com° International + bureau + confédé
		Identifier et consolider les contacts avec les	3 ans	idem



	politiques sur volet international	parlementaires nationaux et européens sur nos thématiques		
	Assurer le suivi des actualités sur différents thèmes (sexualité(s), violences, VIH/SIDA, droits des femmes...)	Vigilance et suivi sur le Web/listes de diffusion/revues/diverses parutions et l'actualité des textes et directives européennes	3 ans	Doc internationale+ Chargée mission+ SG + Bur + Com°International
Renforcer la prise en compte des enjeux internationaux au sein du mouvement	Appuyer les initiatives de coopération ou d'actions internationales dans le mouvement. Construire une culture internationale commune au sein du mouvement en Mettre en débat les stratégies développées et en informant sur les actions menées au niveau international	Formaliser un pôle ressources sur ces questions (conf et mouvement). - Animer 1 CA / an centré sur les questions internationales - Organisation de journées (1 à 2 jours/an) de formation sur questions internationales	3 ans	Chargée mission+ com°International Com°International + bureau
Pérenniser et intensifier notre participation au réseau IPPF	Maintenir et renforcer notre implication associative et politique au sein du réseau IPPF EN/IPPF	- Participer au Conseil Régional IPPF EN diverses réunions staff, Comité d'audit - Diffuser et traduire des documents produits par Le Planning Familial. Rapport annuel d'activité. - Appuyer et solliciter des initiatives en partenariat ou auprès de l'IPPF dans le cadre d'enjeux sur des conférences internationales	3 ans	Com°International+ SG + Bur + Chargée mission + traduction (externe)
	Identifier et motiver des jeunes militantEs du Planning Familial.	Recensement actif et continu des militantEs dans les AD sensibles à ces questions ou intéressés	3 ans	Com° International + bur.

Objectifs	Priorités d'actions	Concrètement	Période/durée	ressources
<p>Développer une lecture genrée de l'épidémie de sida en interne et en externe</p> <p>Être un pôle de ressource sur la question du VIH pour le confédéral et les AD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à animer la réflexion dans le mouvement, dans un aller-retour continu avec les constats de terrain dans les AD - Sensibiliser et former en interne et en externe aux questions des rapports sociaux entre les sexes et le VIH/sida - Alimenter la page internet de la commission en ressources documentaires - Contribuer à animer la réflexion dans le Mouvement à la mise en place des Centres de santé sexuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser et coordonner des projets nationaux et locaux : <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisations et formations sur les thématiques "Genre sexualité et VIH/sida " - regroupements annuels d'analyse de la pratique - Participer à des rencontres avec des associations, institutions et des décideurs politiques sur la question de l'épidémie à VIH au féminin en France et au niveau international - Mettre en place des regroupements avec les commissions concernées (RRS, CSV, Vie du Mvt et le Bureau) 	<p>2013 - 2014</p> <p>2014 - 2015</p> <p>2013 - 2015</p> <p>2013 - 2015</p>	<p>CA et Bureau SG</p> <p>Réseau national RRS Com° International</p> <p>+ Com° Dev Mouvement</p>
<p>Rendre visible les actions du Planning Familial dans le domaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - du VIH et des IST - de la transidentité 	<p>Communiquer sur les actions organisées et mises en oeuvre par la commission, les AD et les Fédérations régionales</p> <p>Construire des partenariats avec des associations LGBT, transsexuelles et transgenres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de 4 pages « Femmes & VIH » - Poursuite de la participation active au collectif inter-associatif femme et VIH - Publication de 4 pages « Transidentité » 	<p>Annuelle /3 ans 2013 à 2015</p> <p>Toute l'année 2013 à 2015</p> <p>2013-2014</p>	<p>Com° sida SG</p> <p>Webmaster IntervenantEs</p>
<p>Faire reconnaître le Planning comme lieu d'information, de dépistage et d'observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du dépistage du VIH - du dépistage des IST et hépatites - des demandes et besoins des personnes 	<p>Réaliser un recueil de données auprès des CPEF sur les dépistages des IST réalisées, le public dépisté, les traitements mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et faire remplir un premier questionnaire sur le mode d'organisation et les pratiques locales des CPEF en matière de dépistage des IST - Recenser des "référentes dépistage IST" dans les CPEF en capacité de renseigner le questionnaire 	<p>2012-2013</p>	<p>Com° sida</p> <p>CPEF Planning Référentes RRS SG</p> <p>Webmaster IntervenantEs</p>



accueillies dans le champ de la vie affective et sexuelle			<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et faire remplir un 2^{ème} questionnaire de recueil de données chiffrées - Dépouiller et synthétiser les résultats - Publier les résultats 	2013-2014 2014-2015	Com° sida + Mouvement + CA national	Dvt
Poursuivre la mobilisation le mouvement à l'importance :	Sensibiliser à l'échelle nationale les militantes du Planning aux réalités :		Développer la formation des formatrices/teurs pour l'intégration effective du module "vécu des femmes vivant avec le VIH" dans les formations de CCF	2013 - 2014		
<ul style="list-style-type: none"> - d'accueillir les femmes concernées par le VIH - d'accueillir les personnes transidentitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - des femmes vivant avec le VIH - des personnes transidentitaires <p>A la demande de prise en compte de ces réalités lors des accueils au planning</p>					
Former des AD à l'accompagnement	Renforcer les capacités des CCF et médecins à accompagner :		<ul style="list-style-type: none"> - Aider les AD et FR à élaborer et rédiger les projets à l'accompagnement des pers. concernées - Organiser des regroupements pour permettre au CCF et médecins d'analyser leurs pratiques et leurs freins - Développer le partenariat associatif 	2013 - 2015	Com° sida + Mouvement	Dvt
<ul style="list-style-type: none"> - des femmes vivant avec le VIH - des personnes transidentitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - des femmes concernées par le VIH - des personnes transidentitaires 					

Violences

Objectifs	Priorités d'actions	Concrètement	Période/durée	ressources
Améliorer les capacités du mouvement à intégrer la grille d'analyse du genre et l'impact dans les actions dans le champ des violences	<p>Apporter des éléments de connaissance</p> <p>Organiser des espaces d'analyse de pratique pour confronter le contenu de nos actions à cette grille d'analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'accompagnement des femmes 	<p>Mettre en place un groupe de travail avec chercheur/euse sur les violences de genre</p> <p>Organisation d'une rencontre nationale de deux jours</p>	2013 2013	Com° violences + Bur + intervenants



	victimes de violences - Dans l'accompagnement des auteurs de violence				
Renforcer les capacités dans les AD pour repérer, dépister dans nos écoutes généralistes une situation de violence	Faire un état des lieux des pratiques dans les AD Renforcer les formations	Mettre en place un questionnaire Formation nationale à décliner en région en partenariat avec Solidarité Femmes	2013 2014 2014	Com° gestionnaire + référentEs régionales +	
Mutualiser les expériences dans l'accompagnement des femmes victimes de violence	Echange de pratique avec des partenaires	Construction d'un module commun au mouvement de formation sur l'écoute spécifique des violences faites aux femmes	2015		
Evaluer l'application des lois	Loi juillet 2010 appliquée dans les départements	Organisation d'une rencontre nationale de deux jours avec les partenaires travaillant sur les violences auprès de différents corps de métier : Police, justice, médecins,			

Déconstruction de l'hétéronormativité

Objectifs Généraux	Objectifs prioritaires	Objectifs opérationnels	Période/durée	ressources
Mobiliser le mouvement pour faire des AD de véritables lieux ressources pour les personnes LGBTQI (accueil, écoute, info)	Renforcer les capacités des médecins et conseillers à être plus inclusives lors de nos accueils, écoutes, suivis, animations Renforcer les partenariats pour améliorer nos connaissances concernant les luttes LGBTQI	<ul style="list-style-type: none"> Journées de regroupement au niveau national : santé sexuelle des lesbiennes et bisexuelles, FSF, + échanges d'expériences avec les asso. Belges et suisses Journées de regroupement national : agir contre les violences sexistes, hétérosexistes, lesbophobes, homophobes, transphobes, et sur leurs impacts Création d'un module dans la formation 	3 ans	Bureau / CA confédéral 1 commission Lutte contre l'hétérosexisme transversalité avec l'ensemble des autres commissions : sida,



<p>Développer une culture commune féministe sur les enjeux de santé et des droits des personnes LGBTQI</p>	<p>Prendre en compte cette problématique transversale dans tous les projets développés par le mouvement</p>	<p>CCF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au sein des AD : Analyse de la pratique et réunion d'équipe en partenariat avec des assos LGBT 		<p>éducation à la sexualité, violences, IVG + référentes par AD et fédé</p>
<p>Inscrire la santé des lesbiennes et des bisexuelles comme un axe fort de santé publique</p>	<p>Rendre visibles personnes LGBTQI* dans les campagnes de prévention, et leur permettre l'accès aux soins sans discrimination</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser la mise en place d'un plan national de prévention spécifique sur la santé sexuelle de lesbiennes et des bisexuelles en partenariat avec assos LGBT • Au niveau local : inscrire cet objectif dans les PRS, CLS ; mise en œuvre de campagne de prévention en partenariats avec les assos et collectifs associatifs régionaux 	<p>3 ans</p>	<p>Com°hétérosexisme, sida Bureau Equipe confédérale Référénts AD et fédérations régionales Mobilisation des AD</p>
<p>Faire reconnaître le Planning Familial comme véritable lieu ressource pour les personnes LGBTQI</p>	<p>Communiquer sur les actions mises en œuvre par le Planning Renforcer les partenariats au niveau local pour faire connaître notre projet et développer de nouvelles actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication en interne dans nos centres : diffusion de brochures, autocollant sur les portes de nos locaux • Communication externe : animations extérieures (prévention du sexisme, homophobie), participation aux évènements : Gay Pride, 17 mai ... • Développer les réseaux régionaux avec asso LGBT 	<p>3 ans</p>	<p>Com°hétérosexisme, Bureau Equipe confédérale Référénts AD et fédérations régionales Mobilisation des AD</p>



Modifications statutaires

Adopté par le Congrès 2012

- ARTICLE 1 OBJECTIFS
- ARTICLE 2 MOYENS D' ACTIONS
- ARTICLE 3 APPARTENANCE AU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL DIT « LE PLANNING FAMILIAL »
- ARTICLE 4 ACQUISITION ET PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE DE LA CONFEDERATION
- ARTICLE 5 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
- ARTICLE 6 CONSEIL D' ADMINISTRATION CONFEDERAL – COMPOSITION
- ARTICLE 7 CONSEIL D' ADMINISTRATION - ELECTION
- ARTICLE 8 CONSEIL D' ADMINISTRATION CONFEDERAL - FONCTIONNEMENT
- ARTICLE 9 BUREAU CONFEDERAL
- ARTICLE 10 RENCONTRES NATIONALES
- ARTICLE 11 LES RESSOURCES
- ARTICLE 12 ORGANISATION FINANCIERE
- ARTICLE 13 LE CONGRES - PERIODICITE - COMPOSITION – MODALITES DE VOTES
- ARTICLE 14 LE CONGRES - FONCTIONNEMENT
- ARTICLE 15 COMMISSAIRE AUX COMPTES
- ARTICLE 16 RESOLUTION DES CONFLITS
- ARTICLE 17 CONGRES EXTRAORDINAIRE
- ARTICLE 18 DISSOLUTION DE LA CONFEDERATION
- ARTICLE 19 SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR



Article 1 Objectifs

L'association « Mouvement Français pour le Planning Familial » (MFPF) dite « Le Planning Familial » est membre de l'International Planned Parenthood Fédération (IPPF)

Le Planning Familial est un mouvement féministe et d'éducation populaire. Il lutte pour construire une société d'égalité entre les femmes et les hommes et, compte tenu des inégalités existantes, pour les droits des femmes et contre toute forme de discrimination liée au genre

Il s'engage à promouvoir une éducation à la sexualité dès le plus jeune âge et à favoriser des relations égalitaires entre filles et garçons.

Il est organisé en Confédération Nationale, Fédérations Régionales et Associations Départementales régies par la loi de 1901.

Les droits sexuels sont des droits humains fondamentaux

Le Planning Familial lutte pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes.

Le Planning Familial s'engage pour que chacun-e puisse vivre sa sexualité librement, quelle que soit son orientation sexuelle.

Il se bat pour la reconnaissance des droits sexuels pour tous-tes et pour le droit de chacun-e à l'information, l'accès à la contraception et à l'avortement ainsi que pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

Le Planning Familial agit en prévention et lutte contre les stéréotypes, discrimination et violences liées au genre. Il combat le sexisme, l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie.

Le Planning Familial inscrit ses objectifs dans le combat contre les inégalités sociales et les oppressions et agit pour le changement des mentalités et des comportements. Il entend développer les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective pour que l'égalité des droits et des chances soit garantie à toutes et à tous.

Le Planning Familial défend le droit à la contraception -y compris définitive-, à l'avortement et lutte pour sa dépénalisation.

Le Planning Familial est un mouvement féministe.

Sa durée est illimitée. La Confédération a son siège à PARIS.

Article 2 Moyens d'actions

Le Planning Familial est ouvert à tous-tes, dans le respect de leurs convictions individuelles. Cependant, toute personne intervenant au nom du Planning Familial est tenue :

d'être adhérent-e du Mouvement,

d'en respecter les orientations, les règles de fonctionnement et les objectifs définis par les Congrès.

de signer la charte du Mouvement, annexée aux présents statuts

La Confédération Nationale du Planning Familial admet comme moyens d'actions tous ceux qui peuvent concourir aux buts définis par l'article 1

Elle se propose notamment de faciliter le développement des activités des Fédérations Régionales et Associations Départementales qu'elle regroupe en mettant, entre autres, à leur disposition les services de la Confédération Nationale.

Elle se propose notamment :

- d'organiser des congrès nationaux, des journées d'études, des débats et des manifestations diverses,



- de promouvoir pour tous l'accès à l'information et de créer des lieux de rencontre afin de diminuer les relations de dépendance dues au savoir, à la hiérarchie et à la conformité aux modèles, notamment en favorisant la remise en cause des images et des stéréotypes sexistes
- de participer aux luttes qui ont pour but de favoriser l'autonomie des femmes.
- de se porter partie civile dans les divers procès concernant les violences sexuelles faites à toute personne, quels que soient son âge et son sexe.
- de participer à la formation et à l'information de tous et en particulier de ceux qui sont confrontés, notamment dans leur vie professionnelle, aux questions liées à la sexualité : cette formation a pour base l'analyse de la pratique et doit être conforme au projet pédagogique du Planning Familial

Elle se propose notamment :

- d'organiser des congrès nationaux, des journées d'études, des débats et des manifestations diverses,
- de promouvoir pour tous l'accès à l'information et de créer des lieux de rencontre afin de diminuer les relations de dépendance dues au savoir, à la hiérarchie et à la conformité aux modèles, notamment en favorisant la remise en cause des images et des stéréotypes sexistes
- de participer aux luttes qui ont pour but de favoriser l'autonomie des femmes.
- de se porter partie civile dans les divers procès concernant les violences sexuelles faites à toute personne, quels que soient son âge et son sexe.
- de participer à la formation et à l'information de tous et en particulier de ceux qui sont confrontés, notamment dans leur vie professionnelle, aux questions liées à la sexualité : cette formation a pour base l'analyse de la pratique et doit être conforme au projet pédagogique du Planning Familial
- de promouvoir sur le plan international les objectifs et les moyens définis aux articles I et II des présents statuts, soit dans le cadre de l'International Planned Parenthood Fédération (I.P.P.F.), soit en collaboration avec d'autres organisations internationales ou nationales poursuivant un ou plusieurs de ses objectifs.

La Confédération peut procéder à l'achat ou à la location des locaux ou terrains nécessaire à son objet, à l'aménagement de ceux-ci et à la construction de bâtiments destinés au fonctionnement du Mouvement, suivant les besoins ressentis à tous les niveaux.

Article 3 Appartenance au Mouvement Français pour le Planning Familial dit « Le Planning Familial »

La Confédération est propriétaire de l'appellation « MFPF » et « Le Planning Familial ». Seules les Fédérations Régionales et les Associations Départementales membres de la Confédération ont le droit d'utiliser cette dénomination.

Sont membres de la Confédération

- les Fédérations Régionales membres du Planning Familial.
- les Associations Départementales membres du Planning Familial

Article 4 Acquisition et perte de la qualité de membre de la Confédération

Acquisition de la qualité de membre

Les Associations Départementales et les Fédérations Régionales sont agréées par le conseil d'administration confédéral. Elles doivent adopter des statuts ou les modifier pour être conformes tant aux objectifs du Planning Familial qu'aux modes de fonctionnement tels que définis dans les statuts de la confédération nationale.

L'adhésion à la Confédération n'est effective qu'après adoption des statuts reprenant les clauses des statuts-types.



Une copie des statuts des Associations Départementales et des Fédérations Régionales est envoyée au siège de la Confédération, ainsi qu'un exemplaire du Journal Officiel portant déclaration.

La qualité de membre de la Confédération se perd :

- par la démission décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association concernée ;
- par la dissolution de la fédération régionale ou de l'association départementale ;
- par la radiation pour motif grave décidée par l'Assemblée générale après avis de la Fédération Régionale.

La/le Président-e de l'association concernée est invité-e à venir présenter ses explications et éléments de réponse devant le conseil d'administration confédéral avant qu'il se prononce sur l'éventuelle radiation de l'association.

Il, elle, peut venir accompagné-e des membres de son Bureau

Après les avoir entendus le Conseil d'administration délibère.

La décision de radiation est susceptible d'appel auprès de l'AG qui délibère à partir du rapport du CA confédéral.

Article 5 Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire

Le compte de résultat, le rapport d'activité et le rapport moral de la Confédération sont approuvés au cours de l'AG qui a lieu au cours du second trimestre. Pour la validité des délibérations, les votes se font par mandats, selon les modalités de calcul définis à l'article 13 des présents statuts,

En l'absence de quorum, une assemblée générale extraordinaire est convoquée 15 jours après. Elle peut valablement délibérer sans nécessité de quorum

Les décisions de l'AG se prennent à la majorité absolue des mandats représentés. Chaque délégué-e présent-e peut détenir plus de 5 mandats,

L'Assemblée générale ratifie la création ou la dissolution d'association départementale ou fédération régionale validées par le Conseil d'administration confédéral entre deux Assemblées générales.

Ces décisions doivent être transmises au préfet dans les trois mois.

Article 6 Conseil d'administration confédéral - Composition

La Confédération est administrée par un Conseil d'administration composé :

- des Associations Départementales. Chaque Association Départementale est représentée par une personne physique régulièrement élue par son conseil d'administration pour trois ans. Cette personne physique est sa représentante titulaire. Elle doit également élire un-e représentant-e suppléant-e qui ne peut intervenir au sein du Conseil d'administration que dans les cas prévus par les présents statuts.
- des Fédérations Régionales. Chaque Fédération Régionale est représentée par une personne physique régulièrement élue par son assemblée générale pour trois ans. Cette personne physique est son-sa représentant-e titulaire. Elle doit également élire un-e représentant-e suppléant-e qui ne peut intervenir au sein du CA que dans les cas prévus par les présents statuts.

Dans la mesure du possible, le-la représentantE suppléant-e doit être adhérent-e d'une autre Association Départementale que le-la représentant-e titulaire.



En cas d'absence de le-la représentant-e titulaire d'un membre de la Confédération, son-sa représentant-e suppléant-e siège au Conseil d'administration Confédéral avec les mêmes droits et obligations que le-la titulaire. Lorsqu'un-e administrateur-trice est désigné-e par le Conseil d'administration de la Confédération comme membre de son Bureau, il-elle est remplacé-eau Conseil d'administration Confédéral par son-sa suppléant-te. Seul-e ce-cette dernier-ère vote alors au sein du Conseil d'administration, au nom du membre de la Confédération qu'il-elle représente.

Article 7 Conseil d'administration - Election

Les Associations Départementales et les Fédérations Régionales élisent leurs représentants-es au CA confédéral pour trois ans renouvelable 1 fois.

Seuls-es les adhérents-es qui ne sont pas salariés-es de la confédération peuvent être membres du CA confédéral.

Un-e représentant-e d'une Association Départementale ou d'une Fédération Régionale ne peut pas siéger au Conseil d'administration Confédéral pendant plus de six ans soit deux mandats consécutifs. Il-elle est rééligible après un an d'interruption.

Pour être éligible en qualité d'administrateur-trice, un-e adhérent-e doit militer et être adhérent-e du Mouvement depuis deux ans au moins.

Lors de chaque renouvellement, les représentants-es titulaires et suppléants-es des membres du CA confédéral sont élus-es par le conseil d'administration des associations départementales ou des Fédérations Régionales.

Les administrateurs-trices représentant les Associations Départementales et les Fédérations Régionales doivent rendre compte annuellement de l'exercice de leur mandat devant leur assemblée générale.

Un compte rendu de ces séances est envoyé à la Confédération

Les Associations Départementales et les Fédérations Régionales ont toujours le pouvoir de remplacer leurs représentants-es.

Elles sont tenues d'informer la Confédération de toute modification de leur représentation. La Confédération en informe alors l'ensemble du Mouvement

Article 8 Conseil d'administration confédéral - fonctionnement

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser les actes qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale et au congrès.

Il est responsable du déroulement du congrès et de l'application des décisions de ceux-ci.

En fonction des actions définies par le Congrès, le Conseil d'administration est responsable des choix budgétaires et financiers de la Confédération.

Il contrôle l'exécution des décisions confiées au Bureau Confédéral.

En cas de faute grave, il peut à la majorité qualifiée suspendre provisoirement les membres du Bureau en attendant la décision de l'Assemblée générale qui doit être convoquée à cet effet.

Il se prononce sur les rapports moral et financier et les comptes de la Confédération et donne quitus de leur gestion aux membres du Bureau.

Il désigne les représentants-es du Planning Familial. à l'International Planned Parenthood Fédération (IPPF) qui lui rend compte de leur activité. Deux fois par an au moins, il examine les principes, les modalités et les réalisations de l'action internationale du Planning Familial.

Il décide la convocation des Congrès.

Le Conseil d'administration Confédéral se réunit au moins une fois par trimestre.



Il est convoqué par le-la Président-e à son initiative, à la demande du Bureau ou à celle du tiers de ses membres. L'ordre du jour du Conseil est défini par le-la Président-e et le Bureau ou par ses membres à l'initiative de sa convocation.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins de l'ensemble des Associations Départementales ou celle des Associations Départementales représentant la moitié des mandats (voir article 13) est nécessaire. Les Associations Départementales n'ayant pas élu ou déclaré leurs représentants-es ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum.

En principe, les décisions sont adoptées à la majorité des voix des Associations Départementales et des Fédérations Régionales, chacune d'elles disposant d'une voix.

Toutefois, à la demande d'un tiers des membres présents-es, le vote peut avoir lieu à la majorité absolue.

Néanmoins, si le tiers des présentes le demande, le vote a alors lieu par mandats.

Le nombre de mandats accordé au-à la représentant-e de chaque Association Départementale est défini comme il est indiqué dans l'article 13 ci-après.

Le-la représentant-e d'une Association Départementale peut détenir l'ensemble de ses mandats (sans limitation). Dans cette hypothèse, chaque Fédération Régionale n'a qu'une voix (ou mandat). Les décisions sont adoptées à la majorité des mandats ou voix.

Les élections des membres du Bureau ont toujours lieu dans le cadre d'un vote par mandats. Au cours de cette élection, les Fédérations Régionales ne participent pas au vote. Les élections des membres du Bureau ont lieu à bulletins secrets.

Lors des votes, un membre du Conseil d'administration ne peut pas être représenté par un autre de ses membres ou un tiers.

Un membre peut, en cas d'absence de son-sa représentant-e titulaire, être représenté-e par son-sa représentant-e suppléant-e.

Il est tenu un procès-verbal de chaque séance. Le Conseil d'administration Confédéral approuve, au début de chacune de ses séances, le compte rendu du Conseil d'administration précédent.

Afin de l'aider dans ses travaux, le Conseil d'administration Confédéral a pouvoir de créer des commissions et d'organiser des rencontres nationales (cf. Article 10). Toute commission est placée sous la responsabilité du Conseil d'administration Confédéral

Le Conseil d'administration Confédéral peut, s'il le juge nécessaire, inviter à participer à ses séances, à titre consultatif, toute personne intérieure ou extérieure au Mouvement.

Selon les besoins et les sujets traités, des militants-es peuvent participer au Conseil d'administration, avec voix consultative, après que leur Association Départementale en ait fait la demande auprès du Conseil d'administration Confédéral. Ils-elles ont la qualité d'invité-e.

Outre sa présence au Conseil d'administration Confédéral, chaque administrateur-trice participe au moins à une commission.

Les rencontres nationales nécessitent la participation d'administrateurs-trices confédéraux

Article 9 Bureau confédéral

Le Conseil d'administration élit chaque année un Bureau Confédéral composé au moins d'un-e Président-e ou de Co présidents-es, d'un-e Trésorier-e, un-e Secrétaire.

Seules les adhérents-es qui ne sont pas salariées de la Confédération peuvent être membres du Bureau Confédéral.

Les années de congrès, cette élection a lieu à la première séance du Conseil d'administration Confédéral suivant le congrès.



Les élections au Bureau ont lieu dans le cadre d'un vote par mandats. Les élections des membres du Bureau ont lieu à bulletins secrets. Les candidats-es sont élus-es à la majorité absolue des votants-es.

Le CA définit le nombre maximum et minimum des membres du bureau et fait appel à candidature.

Toute personne, qui a rempli des fonctions au Bureau Confédéral pendant 15 ans au total, n'est plus autorisée à se présenter comme candidate au Bureau Confédéral.

Le-la secrétaire général-e participe au Bureau avec voix consultative.

Le Bureau est chargé de l'administration, de la gestion et de l'animation de la Confédération en accord avec les décisions du Conseil d'administration Confédéral et les motions d'orientation des congrès.

Il assure l'animation du Conseil d'administration et la permanence politique du Mouvement.

Il rend compte de sa gestion devant le Conseil d'administration.

Il est convoqué par le-la Président-e à son initiative ou à la demande du tiers de ses membres. L'ordre du jour est défini par l'instance statutaire à l'origine de sa convocation. Les délibérations du Bureau sont prises à la majorité de ses membres.

Les membres du Bureau disposent des pouvoirs propres définis ci-dessous.

Le-la Président-e met en œuvre les décisions du Bureau, du Conseil d'administration, de l'Assemblée Générale et du Congrès.

Il-elle dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion courante de l'association. Il/elle ordonnance les dépenses.

Il-elle convoque le Bureau à son initiative ou sur la demande du tiers de ses membres. Il-elle définit son ordre du jour lorsqu'il-elle est à l'initiative de sa convocation.

Il-elle convoque le Conseil d'administration à son initiative, à la demande du Bureau ou à celle du tiers de ses membres. Il-elle définit son ordre du jour lorsqu'il-elle est à l'initiative de sa convocation.

Il-elle représente l'association dans tous les actes de la vie civile.

Il/elle a le pouvoir d'ester en justice au nom de l'association devant toutes les juridictions des ordres judiciaires et administratif, avec nécessité d'un mandat préalable du Conseil d'administration ou du Bureau.

En cas de représentation en justice, la/le Président-e ne peut être remplacé-e que par un-e mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Il-elle tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, et les articles 6 et 31 du décret du 16 août 1901. Il-elle assure l'exécution des formalités prescrites par lesdits articles.

Le-la Secrétaire est chargé-e de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il-elle supervise la rédaction des procès-verbaux des réunions des congrès, du Conseil d'administration et du Bureau. Il-elle tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, et les articles 6 et 31 du décret du 16 août 1901. Il-elle assure l'exécution des formalités prescrites par lesdits articles.

Le-la Trésorier-e supervise la tenue de la comptabilité de l'association. Sous le contrôle du-de la Président-e et du Bureau, il-elle engage les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'association. Il-elle peut réaliser toutes les opérations liées au fonctionnement des comptes bancaires de l'association.

Les représentants-es officiels-les de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils

Les membres du Bureau et le personnel de direction remplissent annuellement, pour eux-mêmes, leur conjoint et leur famille, une déclaration concernant les conflits d'intérêts ».

Aucun membre du Bureau confédéral n'est en droit d'user de sa position au sein de la Confédération pour favoriser la fabrication, la distribution, la promotion ou la vente de tous produits, fournitures ou services dans lesquels il ou elle a des intérêts financiers qu'ils soient directs ou financiers, qu'ils soient directs ou indirects.

Aucun membre du Bureau confédéral ne doit accepter de dons, ni de gratification de prestataires de services et autres fournisseurs, ou de prestataires et autres fournisseurs potentiels, de la Confédération.



Article 10 Rencontres Nationales

Rencontres Nationales Inter-Associations Départementales

Les rencontres Nationales ou inter-Associations Départementales ont pour objet d'analyser et de coordonner pratiques, formation, gestion, par rapport aux objectifs définis par les congrès et selon les besoins du Mouvement. Elles sont organisées par le Conseil d'administration Confédéral et/ou par les Fédérations.

Les Commissions

Les différentes pratiques du Mouvement sont la base de travail des Commissions. Leur objet est de concourir à la réalisation des objectifs communs par des confrontations, des analyses et des recherches sur les pratiques. Elles sont mises en place par le Conseil d'administration confédéral sur décision du Congrès pour un objectif déterminé ou un sujet précis.

Il appartient au Conseil d'administration de fixer les objectifs et le mandat de la Commission et de procéder à l'appel de candidatures pour définir sa composition.

Lorsque le Congrès demande la constitution d'une commission, le Conseil d'administration est tenu de la constituer.

Elles sont composées :

- de militants-es proposés-es par leurs Associations Départementales et élus-es par le Conseil d'administration confédéral
- si besoin, d'invités extérieurs au Mouvement ayant des compétences particulières avec l'accord du Conseil d'administration Confédéral

Le Conseil d'administration décide de la composition des commissions.

Le Conseil d'administration doit informer l'ensemble du Mouvement de la composition et des travaux des Commissions.

Seul le Conseil d'administration peut mettre en exécution les propositions des Commissions ou des rencontres. Toute production est la propriété du Mouvement. Leur utilisation devra faire l'objet d'une décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut seul dissoudre une Commission.

Article 11 Les ressources

La confédération se constitue une dotation qui comprend les locaux sis au 4, square St Irénée, 75011 Paris

Les ressources de la confédération nationale sont les suivantes

- * Cotisations versées par ses membres dont la quote-part sur les cotisations d'adhérents perçues par les Associations Départementales et par les Fédérations Régionales. Le mode de calcul est décidé en assemblée générale
- * L'assemblée générale décide de la répartition du montant des adhésions entre les différentes instances du Mouvement.
- * Des subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics intercommunaux...
- * De financements privés dans le cadre des principes fixés par la charte éthique
- * Les dons et soutiens divers
- * Les legs et donations
- * Le produit des fêtes, soutiens divers, manifestations ou services rendus sur le plan Confédéral.
- * Et des autres ressources autorisées par la réglementation en vigueur.



Article 12 Organisation financière

Les règles suivantes s'appliquent à la Confédération Nationale :

Pour mettre en application les objectifs définis en Congrès un budget annuel est décidé par le Conseil d'administration Confédéral.

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation de la confédération et un bilan de la confédération. Un état des finances est présenté tous les six mois au CA.

Les Fédérations Régionales communiquent à la Confédération leur bilan et leur compte d'exploitation annuels après leur approbation par leur assemblée générale

Les Associations Départementales sont tenues de communiquer à leur Fédération Régionale et à la Confédération leur bilan et leur compte d'exploitation.

Ces divers documents permettent à la Confédération de justifier à tout moment de la représentativité de chaque Association Départementale, fédération régionale et de la représentativité nationale du Mouvement.

Article 13 Le Congrès - Périodicité - Composition - Modalités de votes

Périodicité

Le Congrès se réunit tous les trois ans.

Le Conseil d'administration Confédéral peut toujours, s'il le juge indispensable, convoquer un Congrès.

Composition

Le Congrès est composé des Associations Départementales représentées par leurs délégués-es.

Les délégués-es sont porteurs de mandats calculés sur la base du nombre d'adhérents-es à jour de cotisation au 31 décembre de l'année précédente.

Une Association Départementale doit avoir 25 adhérents-es pour avoir un-e délégué-e. Celles en ayant moins ont un-e invité-e.

Le calcul des mandats et des délégués se fait sur la base de :

Nbre adhérents-es	Nbre de mandats	Nbre délégués-es
25/75	2	2
76/150	3	3
151/250	4	3
251/350	5	4
351/500	6	4
501/700	7	5
701/1000	8	5

Au-delà est attribué un mandat supplémentaire par tranche de 300 adhérents-es, un-e délégué-e par tranche de 600 adhérents-es

Un-e délégué-e ne peut pas être porteur de plus de 5 mandats.

Une Association Départementale ne peut pas être représentée par une autre Association Départementale.



Les délégués-es sont élus-es par les Conseils d'administration départementaux.

Ils-elles sont mandatés-es par eux sur les options définies lors des Assemblées Générales Départementales.

Ils-elles apportent au Congrès le résultat des réflexions et des choix de leur association en ce qui concerne les orientations générales du Mouvement et les moyens pour les atteindre, aidés par les éléments préparatoires envoyés aux associations départementales.

Le Conseil d'administration Confédéral arrête la liste des invités au Congrès (représentants-es d'associations, organismes ou autres).

Le Conseil d'administration Confédéral détermine les modalités de prise en charge financière des délégués-es au Congrès.

Modalités de vote

Les décisions du Congrès sont prises à la majorité absolue des délégués-es présents-es. Dans cette hypothèse, chaque délégué-e a une voix.

Si 1/10^{ème} au moins des délégués-es présents-es le demande, les décisions se prennent à la majorité absolue des mandats.

Article 14 Le Congrès - Fonctionnement

Les Associations Départementales envoient leurs propositions et leurs textes d'orientation au plus tard 5 mois avant le Congrès.

Le Conseil d'administration est chargé de diffuser les textes élaborés par le groupe de travail dans le Mouvement dans le mois qui suit (soit quatre mois avant le Congrès).

Le Bureau Confédéral est tenu de faire connaître aux Associations Départementales, au plus tard trois mois avant le Congrès, les textes de réflexion issus des travaux (commissions, Conseil d'administration, Bureau).

Deux mois avant le Congrès, les Associations Départementales renvoient leurs amendements aux motions et aux textes d'orientation.

Un mois avant le Congrès, le Conseil d'administration est tenu de renvoyer dans le Mouvement l'ensemble des amendements ainsi que les textes retenus pour être proposés au Congrès. Sauf événement exceptionnel et sur proposition du Bureau du Congrès, aucun autre texte ne pourra être introduit dans les débats du Congrès.

L'ensemble de ces textes sert de base au travail du Congrès.

Les délégués-es doivent être mandatés-es par leurs Associations Départementales sur ces différentes propositions.

Les convocations sont adressées indifféremment par le-la Président-e ou un-e autre membre du Bureau au moins un mois avant la date du Congrès.

Les Associations Départementales et les délégués-es reçoivent les documents internes au Congrès : ordre du jour, règlement intérieur, rapport moral, rapport financier et motions d'orientation.

Dès l'ouverture du Congrès, le Bureau de la Confédération propose au vote des délégués-es la composition du Bureau du Congrès. Au cas où ce Bureau serait rejeté le Bureau de la Confédération prendrait en charge le fonctionnement du Congrès.

Il est responsable avec le Conseil d'administration du déroulement des travaux du Congrès selon l'ordre du jour.

Le Congrès doit voter le rapport moral et le rapport financier.

Il délibère sur les motions d'orientation.

Il doit s'assurer de l'existence des moyens nécessaires à la mise en application de ses décisions.

Il examine les rapports d'activités des différentes instances du Mouvement.



Il détermine l'époque de la tenue du prochain Congrès.

Le Congrès donne pouvoir au Conseil d'administration Confédéral de voter le rapport moral et le rapport financier les années où le Congrès ne siège pas.

Article 15 Commissaire aux comptes

Conformément à la loi, un Commissaire aux comptes vérifie la régularité des opérations comptables.

Les résultats de ses travaux sont consignés dans un rapport écrit communiqué au Conseil d'administration Confédéral. Ce rapport sera présenté à l'Assemblée Générale et annexé au procès-verbal.

Article 16 Résolution des conflits

Tout-e adhérent-e, Association départementale ou Fédération régionale, peut interpeller la commission des conflits composée de membres du conseil d'administration et de personnes extérieures désignées par le conseil d'administration pour un quelconque litige. Le règlement intérieur précisera le nombre et la composition de la commission.

La Commission est ponctuelle. Elle se réunit au moment du conflit et peut être composée de membres différents selon le thème.

Les parties en cause devront obligatoirement être entendues par la commission avant qu'elle ne prenne une décision. La commission prendra une décision qui s'imposera aux parties une fois validée par le Conseil d'administration confédéral. Toutefois un appel pourra être fait de cette décision devant l'assemblée générale confédérale dans les 3 mois de la présentation de la décision adressée aux parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

La décision prise par l'assemblée générale confédérale sera définitive et s'imposera aux parties

Article 17 Congrès extraordinaire

Un Congrès extraordinaire peut être convoqué :

- par le Conseil d'administration Confédéral chaque fois que l'intérêt de la Confédération l'exige ;
- sur demande écrite du tiers au moins des membres de la Confédération ;
- sur proposition de l'AG ou d'un Congrès ordinaire.

Dans tous les cas, les propositions de résolutions sont inscrites à l'ordre du jour du Congrès, lequel doit être envoyé aux membres au moins cinq mois à l'avance

Un Congrès extraordinaire peut seul décider :

- de modifications statutaires,
- de la fusion avec un autre groupement,
- de la dissolution de la Confédération et de l'attribution de ses biens.

En ce qui concerne les propositions de modifications des statuts, étant entendu que seuls les articles nommément désignés pourront faire l'objet d'une discussion devant le Congrès Confédéral, elles devront être adressées trois mois avant la réunion de ce Congrès.



Un Congrès extraordinaire peut seul décider :

- de modifications statutaires,
- de la fusion avec un autre groupement,
- de la dissolution de la Confédération et de l'attribution de ses biens.

En ce qui concerne les propositions de modifications des statuts, étant entendu que seuls les articles nommément désignés pourront faire l'objet d'une discussion devant le Congrès Confédéral, elles devront être adressées trois mois avant la réunion de ce Congrès.

Les décisions d'un Congrès extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des mandats.

Article 18 Dissolution de la Confédération

Le Congrès ou le Congrès Extraordinaire appelé à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoqué spécialement à cet effet dans les conditions prévues par la convocation du congrès doit comprendre la moitié plus un de ses membres en exercice (cf. art. 3 des présents statuts)

Si cette proportion n'est pas atteinte le congrès extraordinaire est convoqué à nouveau dans les 15 jours et il peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans ce cas la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers de ses membres présents-es.

En cas de dissolution de la Confédération, le Congrès extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés-es de la liquidation des biens de l'association.

L'actif net sera attribué à un ou plusieurs établissements visés à l'article 6, al. 2 de la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée.

Les délibérations du congrès extraordinaire prévues à l'article 17 et 18 seront adressées sans délai au Ministère de l'Intérieur et au Ministère de tutelle. Elles ne sont valables qu'après approbation du gouvernement.

En cas de dissolution de la Confédération, le Congrès extraordinaire statuera sur l'attribution de ses biens

Article 19 Surveillance et règlement intérieur

La Présidence doit faire connaître dans les trois mois à la préfecture du département où l'association a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association

Le registre de l'association et ses pièces de comptabilité sont présentées sans déplacement à toute réquisition du Ministère de l'intérieur ou du préfet, à eux-mêmes, leur délégué-e ou à tous-tes fonctionnaires accrédités-es par eux.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au préfet du département, au Ministère de l'intérieur et au Ministère de tutelle

Le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de tutelle ont droit de faire visiter par leurs délégués-es, les établissements fondés par l'association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement

Le règlement intérieur préparé par le Conseil d'administration et adopté par l'Assemblée Générale est adressé à la préfecture du département du siège social.

Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du Ministère de l'Intérieur



Mandat du Congrès au Conseil d'administration sur la Laïcité (proposé par AD 24)

Adopté par le Congrès 2012

Le Planning Familial a toujours été au cœur des combats contre l'oppression des femmes

- pour revendiquer le droit de disposer de son corps
- pour affirmer le droit à une sexualité sans tabous

Il doit être l'association prônant des valeurs laïques, spécificité de notre République.

La laïcité a été récupérée lors de la dernière campagne électorale par le Front National et l'UMP pour mieux encore en détourner les fondements et attiser la haine et le racisme.

Un temps de réflexion approfondi est nécessaire pour établir un positionnement clair reflétant l'ensemble du Mouvement

C'est pourquoi nous demandons que Le Planning Familial organise un groupe de travail pour prendre une position sur ce thème et s'exprimer publiquement.



**Mandat du Congrès au Conseil d'administration sur la place des
Fédérations régionales dans le Mouvement
(proposé par Fédération Régionale Pays de la Loire - AD
44/85/72/49)**

Adopté par le Congrès 2012

La place des Fédérations Régionales du Planning Familial a été interrogée durant ces 3 dernières années ainsi que pendant ce congrès, tant dans le débat sur la modification des statuts, que dans l'atelier sur le réseau.

Le congrès mandate le CA pour mener une réflexion de fond sur la question des Fédérations Régionales et l'articulation des différents niveaux du Mouvement : AD/ Fédération / Confédération avec la remise d'un rapport au CA dans l'année 2013



Motion d'actualité « Défendons le droit à la santé ! »

Adoptée par le Congrès 2012

La politique de santé de ces dernières années, avec la mise en place de la loi HPST, met à mal notre système de santé solidaire : fermetures hospitalières en particulier de maternité et de CIVG ; suppression de centres de santé de proximité, franchises médicales...

Le Planning Familial se félicite des engagements pris par le gouvernement actuel pour le remboursement à 100% de l'IVG et la revalorisation de l'acte mais pour Le Planning Familial cela ne suffit pas :

Le gouvernement ne remet pas en question la loi HPST.

Rien n'est proposé pour lutter contre les inégalités dans l'accès aux soins, pourtant annoncé dans la campagne. Ce sont les femmes qui pâtissent le plus de ces mesures et renoncent les premières aux soins pour des raisons économiques.

Le Planning Familial exige l'abrogation de la loi HPST.

Dans le cadre de la négociation conventionnelle qui se déroule actuellement, avec la volonté d'encadrer les dépassements d'honoraires, se profile à travers les propositions de financement des assurances et des mutuelles, le risque d'une privatisation de la sécurité sociale pour cause de déficit public.

Le droit à la santé, droit fondamental inscrit dans la constitution est remis en cause : Le Planning Familial se mobilisera avec ses partenaires à l'occasion du vote de PLFSS pour défendre ce droit.

Il est solidaire de l'initiative du CISS appelant à une journée de mobilisation contre les dépassements d'honoraires le 26 octobre 2012



Motion d'actualité « Egalité des droits pour toutes et tous »

Adoptée par le Congrès 2012

Neuf ans après le Pacte Civil de Solidarité (PACS) adopté à l'arrachée après beaucoup de guerres d'experts, de mobilisations sociales et d'un marathon parlementaire très conflictuel, les couples homosexuels-les attendent avec impatience les mesures ouvrant droit au mariage et à la parentalité pour les couples du même sexe.

Car la question de la légitimité et de la capacité d'un couple homosexuels-le à être parent fait débat actuellement dans la société. Ceux et celles qui s'y opposent y voient une désagrégation de la famille et un risque pour l'équilibre psychologique des enfants. Pourtant la capacité à être parent ne dépend pas de l'orientation sexuelle et même si ces familles n'ont pas d'existence juridique, on estime le nombre d'enfants vivant dans des familles homoparentales à près de 300 000.

Le texte de loi doit être présenté fin octobre au Conseil des Ministres. Comme prévu, le projet de loi prévoit l'ouverture du mariage pour les couples de même sexe, via l'article 143 du code civil, rédigé ainsi : *"Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe."* Cette ouverture permet d'instaurer aussi le droit à l'adoption pour les couples homosexuels-les qui seront mariés-es (adoption simple ou plénière). Les références essentialistes et hétérosexuelles du code civil sont enfin gommées on ne parlera plus de l'"homme" et la "femme", le "père" et la "mère" deviennent "époux" et "parents".

Si nous partageons l'avancée de ce projet nous nous indignons de l'abandon d'une promesse forte de campagne de François Hollande : l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA). Cette aide est aujourd'hui uniquement réservée aux couples hétérosexuels. Les couples lesbiens sont ainsi obligés d'aller à l'étranger entraînant de fait une inégalité sociale d'accès à la parentalité.

Par ailleurs nous soutenons la demande des associations homoparentales de « présomption de parenté » pour l'enfant né dans un couple marié, aujourd'hui absente du texte, et qui garantit comme la « présomption de paternité » dans les couples hétérosexuels, la reconnaissance de la filiation.

Enfin, l'avant-projet ne prévoit aucune réflexion sur les familles fondées en-dehors du cadre strict du mariage. Quid de l'adoption par les couples pacsés-es ou en concubinage ?

Le Planning Familial

- Déploie l'intrusion du religieux dans le débat et les amalgames : non l'homosexualité et l'homoparentalité ne peuvent pas être comparées à la pédophilie, la polygamie ou l'inceste !
- Combat la hiérarchie dans les sexualités qui s'appuie sur la norme hétérosexuelle
- Soutient l'ouverture des droits au mariage et à l'adoption pour les couples homosexuels-les mariés, pacsés ou en concubinage, ainsi qu'à la PMA pour les lesbiennes



Texte de clôture du Congrès

Ce 28^{ème} congrès s'achève. Il a été un moment important pour notre mouvement. A travers les échanges et les débats, il a montré la nécessité d'un combat toujours d'actualité pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la défense de leurs droits en matière de sexualité, d'accès à l'éducation, d'accès aux soins et de lutte contre les discriminations. Le mouvement a réaffirmé aussi son engagement pour le féminisme, la laïcité, la lutte contre les discriminations. Nous n'avons pas eu peur d'affronter des débats difficiles, et nous n'aurons pas peur de porter ces combats au quotidien et vers les politiques, et de faire partager nos analyses à d'autres acteurs de la transformation sociale.

Pour cela, il nous faut poursuivre la construction d'un réseau fort et militant, qui anticipe, mutualise, innove, fait preuve d'ouverture, développe les partenariats nécessaires à la construction d'une culture commune, est force de propositions.

Poursuivre les combats pour garantir les droits en matière de sexualité, de toutes les sexualités pour toutes et tous, c'est contribuer à faire évoluer le regard de notre société sur la sexualité ; il nous faut aussi réaffirmer la place du Planning dans la lutte contre les violences, lutter pour une politique de santé juste et égalitaire et un accès aux soins pour toutes les personnes quelle que soit leur situation, y compris pour les personnes migrantes sans papier, et d'autres points que nous avons abordés au cours de ce Congrès.

Certes, le contexte politique a changé. Des engagements ont été pris en faveur de l'égalité F/H, la création du ministère en est un signe, des mesures ont été annoncées, et notamment ces jours-ci le remboursement de l'ivg à 100 %, et la revalorisation de l'acte ainsi que le projet de loi ouvrant droit au mariage pour les couples de même sexe .

Un groupe de travail piloté par le ministère de l'Education Nationale sur une nouvelle circulaire concernant l'éducation à la sexualité va se mettre en place, nous y serons, et nous espérons vivement qu'il permettra d'inscrire celle-ci de façon pérenne dans le projet éducatif pour tout enfant, dès l'école, avec des moyens revalorisés, pérennes, sûrs et non plus précaires.

Mais de fortes inquiétudes se font jour sur la santé et l'accès aux soins comme nous l'avons exprimé dans notre motion d'actualité sur la santé.

Nous ne pourrions pas continuer à avancer de manière fragmentée, segmentée, à travers des politiques publiques morcelées.

Il est nécessaire de construire un projet plus ambitieux qui prenne en compte les personnes dans leur globalité, ce qui veut dire aussi dans leur complexité.

La nomination d'une Ministre des Droits des femmes dans le nouveau gouvernement et les dernières annonces faites pourraient être les prémices d'un changement de paradigme s'ils s'accompagnent de la mise en œuvre d'une approche globale et non d'une juxtaposition d'initiatives mêmes heureuses.

Or dans notre société, construite sur la domination du masculin sur le féminin, où le premier est tourné vers la cité et l'espace public quand le second est affecté au privé, à l'espace clos de l'habitat comme lieu de la persistance de l'espèce, cette difficulté d'approche globale fait perdurer les rapports de domination.

Les politiques publiques menées ont jusqu'alors essentiellement abordé les différents thèmes de manière fragmentée (égalité professionnelle, égalité salariale, contraception, avortement, violences faites aux femmes...) avec de trop peu de ponts entre ces politiques, même si nous sommes bien conscients que cela n'épuise pas la nécessité de travaux spécifiques sur chacun.

A chaque fois que la prise en compte de la situation particulière des femmes ou l'approche de l'égalité à travers le prisme de l'approche de genre font défaut, ce sont les inégalités et le maintien des assignations et des rapports de domination qui restent prioritaires, qui restent la norme.



La juxtaposition d'observatoires divers, de référents, de textes de lois et d'actions thématiques plus ou moins coordonnés entre eux a montré les limites de son efficacité.

L'égalité femmes/hommes doit désormais se penser de manière globale, en s'appuyant sur les institutions garantes d'une mise en œuvre concrète tout en offrant des recours individuels et collectifs en cas d'échec. Ce sont les conditions sine qua none d'une citoyenneté équitable et égalitaire tant pour les femmes que les hommes, en un mot d'une démocratie.

Et en premier lieu, à travers l'amendement de l'article 1 de notre constitution, de fait inégalitaire en l'absence d'une l'égalité des sexes mentionnée et explicite.

En effet, l'article 1 de son préambule de la constitution de 1958 précise, depuis le Congrès de 1999 que :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. (...) La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Ce hoquet inabouti de l'histoire peut être réparé en introduisant le mot sexe à la phrase *« Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine, de race ou de religion »*. Le prochain Congrès qui doit se réunir peut se saisir de cette question après les votes des deux chambres.

Après mouts textes de lois adoptés, propositions de mesures, force est de constater qu'il nous faut inventer de nouveaux leviers pour atteindre cette société égalitaire que nous voulons.

Réinventer, Imaginer et faire demain !